Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières
du Canada

Financial Transactions and
Reports Analysis Centre
of Canada

LUTTER CONTRE
LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES

2000–2015

Rapport annuel de CANAFE de 2015

Canada

QUI NOUS SOMMES

NOTRE MISSION

Contribuer à la sécurité des Canadiens et Canadiennes et à la protection de l'intégrité du système financier canadien grâce à la détection et à la dissuasion en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes.

NOTRE VISION

Être reconnu à titre d'unité du renseignement financier de calibre mondial dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

NOTRE ORGANISATION

Le Centre a des bureaux à Ottawa, à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Le Comité exécutif du Centre s'assure que les conditions essentielles sont en place pour fournir une direction stratégique, appuyer le ministre, respecter les priorités du Parlement et du gouvernement du Canada et assurer l'efficience économique dans l'atteinte des résultats pour la population canadienne.

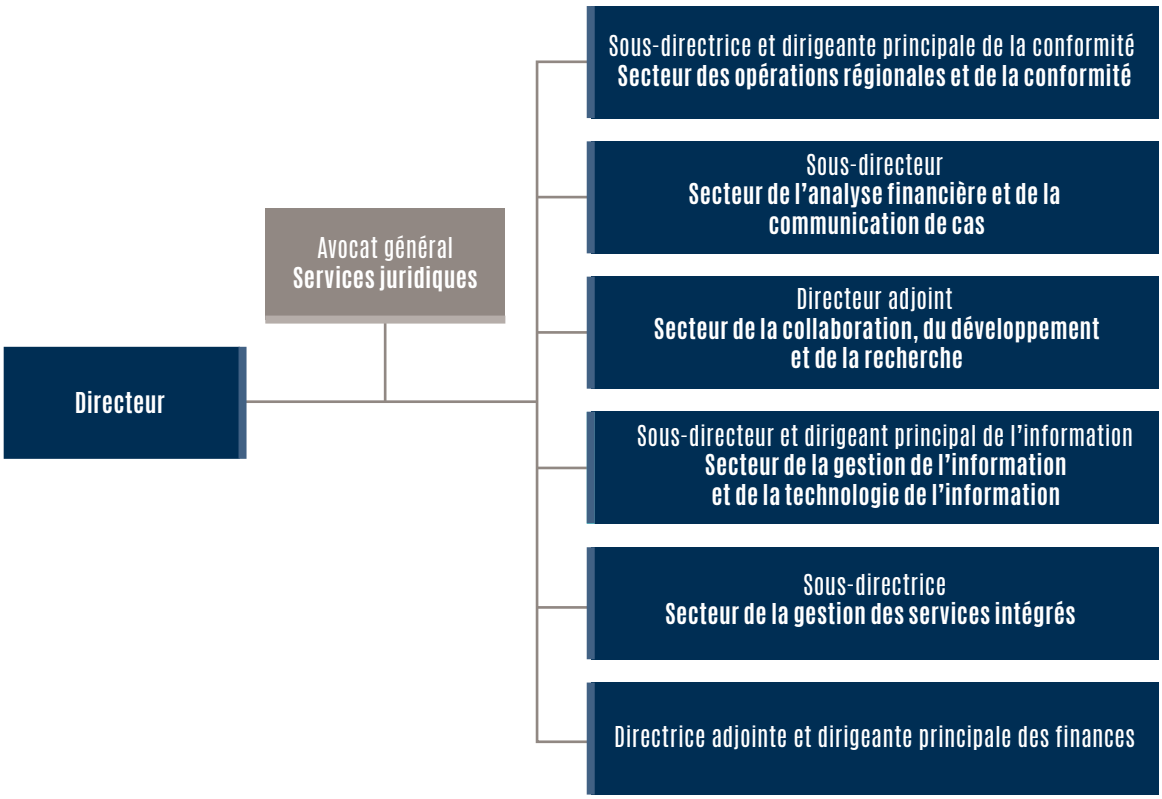

NOS RELATIONS

NATIONALES

- Entités déclarantes et leurs associations représentatives
- Organismes nationaux et provinciaux de réglementation
- Gendarmerie royale du Canada
- Police provinciale de l'Ontario
- Sûreté du Québec
- Force constabulaire de Terre-Neuve
- Services de police municipaux
- Service canadien du renseignement de sécurité
- Agence des services frontaliers du Canada
- Agence du revenu du Canada
- Centre de la sécurité des télécommunications
- Centre intégré d'évaluation du terrorisme
- Service canadien de renseignements criminels et ses bureaux provinciaux
- Comité national de coordination sur le crime organisé
- Association canadienne des chefs de police
- Service des poursuites pénales du Canada
- Ministère des Finances
- Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Défense nationale
- Sécurité publique Canada
- Bureau du Conseil privé
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
- Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
- Bureau du surintendant des institutions financières

INTERNATIONALES

- Unités du renseignement financier étrangères
- Groupe Egmont des unités du renseignement financier
- Groupe d'action financière et ses sous-groupes, tels que le Groupe sur les risques, tendances et méthodes
- Autres organismes internationaux, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Groupe d'action financière des Caraïbes, le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent et le Groupe d'action financière d'Amérique latine

En juin 2014, la GRC a arrêté une trentaine de personnes dans le cadre d'une enquête sur le crime organisé dans la région de Montréal. Selon la GRC, ces personnes appartenaient à des réseaux bien structurés qui avaient pour but de contrôler le trafic de drogues dans des territoires précis. Avec l'aide des renseignements financiers de CANAFE, les enquêteurs ont été en mesure de démanteler deux cellules criminelles présumées et d'identifier les suspects en lien avec une série de crimes violents dans la région : incendies criminels, séquestration, trafic de drogues, gangstérisme et complot.

POINTS SAILLANTS DE 2014-2015

- Contribution à des centaines d'enquêtes sur le blanchiment d'argent (notamment liées à la drogue, à la fraude, au vol et à d'autres infractions), le financement des activités terroristes et des menaces pour la sécurité du Canada
- Consolidation des moyens de dissuasion à l'échelle du système financier canadien grâce au programme de conformité axé sur les risques de CANAFE
- Mise au point d'indicateurs pour faciliter la déclaration d'opérations douteuses liées au financement des activités terroristes et communication de ces indicateurs aux entités déclarantes
- Tenue de séances d'information à l'intention des entités déclarantes dans l'ensemble du pays afin d'améliorer les déclarations d'opérations douteuses
- Achèvement et publication d'un guide sur l'approche axée sur les risques pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes
- Organisation d'un forum destiné aux plus grandes institutions financières du Canada portant sur les déclarations d'opérations douteuses et d'autres questions d'intérêt commun
- Participation à de nombreux comités et groupes de travail et à plus d'une centaine d'événements de sensibilisation avec les partenaires des organismes chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale
- Collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux en vue de répondre aux priorités en matière de renseignement stratégique pour contrer le financement du terrorisme et la menace que représente le blanchiment d'argent lié au crime organisé transnational
- Établissement d'un partenariat stratégique avec l'Agence du revenu du Canada afin de faciliter la transmission simultanée de déclarations de télévirements internationaux aux deux organismes, ce qui permet d'alléger le fardeau de centaines d'entités déclarantes

STATISTIQUES

21 088 735	déclarations d'opérations financières reçues d'entités déclarantes de partout au pays
7 460	réponses à des demandes d'information reçues par téléphone et par courriel d'entités déclarantes et d'autres parties intéressées
1 260	communications de renseignements financiers exploitables pour contribuer à des enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et d'autres menaces pour la sécurité nationale menées au Canada et à l'échelle mondiale
843	inscriptions d'entreprises de services monétaires
629	examens de conformité réalisés à l'échelle du Canada
388	interprétations de politiques données à des entreprises canadiennes et à d'autres parties intéressées
41	séances de sensibilisation organisées pour les divers secteurs d'entités déclarantes afin d'approfondir leur compréhension de leurs obligations et de leur fournir de la rétroaction sur les déclarations transmises
16	pénalités administratives pécuniaires imposées afin d'encourager les entités déclarantes à adopter un comportement favorisant le respect des obligations

Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières
du Canada

Financial Transactions and
Reports Analysis Centre
of Canada

Le 30 septembre 2015

L'honorable William Morneau, C. P., député
Ministre des Finances
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

En vertu du paragraphe 71(1) de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, je suis heureux de vous présenter le quatorzième rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Le rapport contient des informations sur les opérations et les activités qui se sont déroulées du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Grâce aux efforts que nous déployons pour assurer la conformité avec la législation canadienne visant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et fournir des renseignements financiers de haute qualité à nos partenaires du régime, nous aidons à protéger la sécurité des Canadiens et Canadiennes et l'intégrité du système financier canadien. Dans le cadre de notre mandat, nous nous efforçons également de protéger les renseignements qui nous sont confiés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Gérald Cossette

Canada

TABLE DES MATIÈRES

1 MESSAGE DU DIRECTEUR

4 CE QUE NOUS FAISONS

4 Mandat de CANAFE

4 Priorités de CANAFE

5 Protection des renseignements personnels des Canadiens et Canadiennes

6 CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

6 Aperçu des déclarations d'opérations financières reçues

8 Conformité aux fins du renseignement

14 Renseignement financier tactique

21 Renseignement financier stratégique

24 Coordination et collaboration en matière de politique

25 Notre contribution à l'échelle mondiale

27 LE DYNAMISME DE NOTRE ORGANISATION

27 Investir dans le savoir-faire et l'excellence de notre effectif

29 Renforcer l'engagement des employés et la gestion des personnes

31 Investir dans la technologie

32 Assurer un milieu de travail sûr

32 Optimiser la gestion des ressources

32 Faits saillants du budget : 2014-2015

33 ANNEXE A :APERÇU D'UN CAS

36 ANNEXE A : CIRCULATION DE L'INFORMATION

En septembre 2014, le Service de police régional de Niagara a reconnu la contribution de CANAFE à une enquête sur des activités présumées de trafic de drogues d'envergure internationale dans le Sud de l'Ontario. Le projet Roadmaster a donné lieu à 13 arrestations et à une saisie de drogues, de véhicules, d'armes à feu, de bijoux, d'équipement d'entrepôt et de produits de la criminalité en espèces d'un montant de 430 000 $.

MESSAGE DU DIRECTEUR

Alors que nous célébrons notre 15e anniversaire cette année, le rôle que nous jouons pour ce qui est d'aider à protéger les Canadiens et Canadiennes et l'intégrité du système financier canadien est de plus en plus reconnu par nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale et apprécié de ceux-ci.

Au cours du dernier exercice, nous avons transmis 1 260 communications de renseignements financiers exploitables à nos partenaires afin de contribuer à leurs enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et d'autres menaces pour la sécurité du Canada. Il s'agit là du plus grand nombre de communications jamais produit par CANAFE dans un exercice donné.

Les organismes chargés de l'application de la loi ont eu recours à notre renseignement financier, qui repose souvent sur des milliers de déclarations d'opérations provenant de partout au Canada et dans le monde, dans le cadre de centaines d'enquêtes afin de corroborer de l'information existante, d'élargir la portée de leurs enquêtes et, ultimement, d'obtenir des mandats de perquisition et des ordonnances de communication pour recueillir des preuves.

Après les attaques perpétrées à Ottawa et à Saint-Jean-sur-Richelieu en octobre 2014, nous avons accordé encore plus d'importance à l'appui des enquêtes sur le financement des activités terroristes de nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale. Nos analyses nous ont appris que certains des fonds recueillis pour financer les attaques terroristes à l'étranger proviennent du Canada ou transitent par notre pays.

En 2014-2015, nous avons produit 337 communications liées au financement du terrorisme et à des menaces pour la sécurité du Canada. Les Équipes intégrées de la sécurité nationale de la GRC en Ontario et au Québec ont reconnu notre contribution à une enquête sur le financement d'activités terroristes liée à l'International Relief Fund for the Afflicted and Needy-Canada (IRFAN-Canada), une organisation qui entretiendrait des liens avec le groupe terroriste Hamas.

La GRC a également reconnu la contribution de CANAFE dans le cadre du projet Smooth, qui a mené à la condamnation en 2015 de deux individus pour avoir fomenté un attentat terroriste contre un train de passagers de VIA Rail en partance de New York à destination de Toronto.

CANAFE entretient des relations étroites avec les organismes canadiens chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale afin de s'assurer que son renseignement s'aligne sur leurs priorités. CANAFE fait partie des membres de l'Association canadienne des chefs de police et ses comités chargés de la sécurité nationale et de la lutte contre le crime organisé, ce qui lui permet de s'assurer de communiquer en temps opportun des renseignements financiers exploitables et axés sur les enquêtes prioritaires de ses partenaires. J'ai été très heureux lorsque le commissaire Paulson de la GRC a déclaré lors d'une audience d'un comité parlementaire en 2015 que la GRC entretient d'excellentes relations avec CANAFE et que celui-ci lui fournit des renseignements de qualité.

Nous appuyons aussi le travail de nos partenaires à l'échelle du gouvernement et celui de nos alliés internationaux en produisant des renseignements financiers stratégiques sur les méthodes et les tendances en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes. Cette année, nos produits du renseignement financier stratégique ont porté principalement sur les stratégies de financement de l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL), y compris le financement dont il dispose grâce au contrôle territorial qu'il exerce.

Nous sommes en mesure de produire un renseignement financier exploitable, tout d'abord, grâce aux efforts des 31 000 entreprises canadiennes assujetties à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*). En s'acquittant de leurs obligations, notamment en déclarant certains types d'opérations financières, ces entreprises apportent une aide indispensable à notre travail et à notre capacité de contribuer à la protection des Canadiens et Canadiennes et de l'intégrité du système financier canadien.

Par l'entremise de notre programme de conformité, nous veillons à ce que les entreprises à l'avant-plan de l'économie légitime du Canada respectent leurs obligations légales. Nos activités d'orientation, d'évaluation, d'application et de rétroaction visent à faire en sorte que les entreprises nous transmettent les informations dont nous avons besoin pour appuyer les enquêtes de nos partenaires sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Les déclarations d'opérations douteuses étant d'une grande importance pour les analyses et la production de renseignements financiers, CANAFE s'est efforcé, au cours de la dernière année, d'établir un dialogue avec les entités déclarantes dans le but d'améliorer leur compréhension des obligations à cet égard et, plus important encore, de ce qui constitue une déclaration d'opérations douteuses utile. Il a également peaufiné la méthodologie qu'il utilise pour vérifier le respect des obligations en matière de déclarations d'opérations douteuses et a communiqué les changements à l'ensemble des entités déclarantes. Grâce à ces efforts et à un engagement accru de la part des entités déclarantes, le nombre de déclarations d'opérations douteuses a augmenté de 11 % en 2014-2015 et la qualité des déclarations reçues s'est améliorée considérablement, ce qui a eu pour effet de renforcer la capacité de CANAFE à produire des renseignements financiers utiles destinés à ses partenaires.

Nous avons également travaillé étroitement avec les entreprises et leurs associations au cours de la dernière année afin d'être en mesure de fournir un nouveau guide sur l'approche axée sur les risques pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le guide est structuré de façon à aider les entreprises à mieux comprendre les risques de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes dans le contexte de leurs produits, services et modes de prestation, de leurs clients et relations d'affaires, de leurs emplacements géographiques et d'autres facteurs pertinents. En aidant les entreprises à répertorier ces risques, nous les aidons non seulement à se protéger elles-mêmes, mais aussi à protéger l'intégrité du système financier canadien.

Au cours de la prochaine année, notre travail auprès des entreprises portera principalement sur les modifications législatives et les modifications réglementaires proposées qui ont été annoncées dans le Plan d'action économique de 2014. Ces modifications, qui ont pour but d'accentuer les efforts investis dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, touchent, entre autres, les entités qui réalisent des opérations en monnaies virtuelles. Nous allons également entamer le dialogue avec les organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux dans l'ensemble du pays, à qui nous pouvons maintenant communiquer des renseignements financiers suite aux modifications apportées à la *Loi* en juin 2015.

La mesure dans laquelle nous ferons preuve d'efficacité à l'avenir dépendra tout autant des partenariats que nous aurons établis au pays et à l'étranger que de la capacité technique que nous aurons en place pour recevoir, valider, analyser et, s'il y a lieu, communiquer l'importante quantité d'informations que nous recevons. Grâce au financement supplémentaire annoncé dans le Plan d'action économique de 2014, nous sommes aujourd'hui en mesure de moderniser notre système analytique afin d'être plus apte à établir un juste équilibre entre la fiabilité, l'exhaustivité et la communication en temps utile des renseignements financiers destinés à nos partenaires. Vu l'importance de ce projet et des efforts considérables qui seront nécessaires pour le mener à bien au cours de la prochaine année, nous allons réduire les efforts consacrés à d'autres domaines pour nous assurer de mettre en place un système analytique qui pourra appuyer, pour de nombreuses années, le travail que nous accomplissons relativement à la conformité et au renseignement.

Enfin, notre degré d'efficacité, notamment en ce qui a trait au soutien destiné à nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale, repose entre les mains de notre effectif extrêmement dévoué et très compétent. Forts de leur savoir-faire et munis d'un ensemble d'outils spécialisés, nos employés travaillent avec nos partenaires, nos alliés internationaux et des entreprises dans l'ensemble du pays pour créer un milieu hostile à ceux qui cherchent à abuser de notre système financier ou qui menacent la sécurité des Canadiens et Canadiennes.

Le directeur,
Gérald Cossette

CE QUE NOUS FAISONS

MANDAT DE CANAFE

Le mandat de CANAFE est de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes, tout en assurant la protection des renseignements personnels qu'il détient. Il s'acquitte de son mandat en effectuant les activités suivantes :

- recevoir les déclarations d'opérations financières et les renseignements transmis volontairement sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes en vertu de la *Loi* et des règlements;
- protéger les renseignements personnels qui lui ont été confiés;
- veiller à ce que les entités déclarantes respectent la *Loi* et les règlements;
- produire des renseignements financiers utiles aux enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces pour la sécurité du Canada;
- effectuer des recherches et des analyses de données tirées d'un ensemble de sources d'information qui permettent de déceler les tendances et les modes opératoires dans les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme;
- tenir un registre des entreprises de services monétaires au Canada;
- accroître le degré de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard des questions liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

PRIORITÉS DE CANAFE

Voici les priorités de CANAFE :

1. mettre en œuvre le plan pluriannuel visant la modernisation de son système analytique;
2. mettre en œuvre les modifications législatives annoncées dans la *Loi nº 1 sur le Plan d'action économique de 2014* en vue de consolider le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes;
3. se préparer pour l'évaluation mutuelle du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes qui sera réalisée par le Groupe d'action financière (GAFI);
4. de pair avec ses partenaires clés, participer à un programme de recherches axé sur l'avenir afin d'accroître le degré de sensibilisation et de compréhension à l'égard du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes et de maximiser l'utilité du renseignement financier;
5. renforcer la capacité en leadership à l'échelle de l'organisation pour appuyer des initiatives de modernisation et de gestion des personnes clés;
6. continuer à améliorer son approche visant la sécurité afin d'offrir un niveau d'assurance élevé que les renseignements, les biens et les services sont protégés et ne sont pas compromis.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES CANADIENS ET CANADIENNES

La protection des renseignements qui sont confiés à CANAFE est prise en considération dans tous les aspects de nos activités. Nous sommes conscients que la protection des renseignements personnels est nécessaire pour préserver la confiance du public canadien. Des principes clairs de protection des renseignements personnels sont énoncés dans la loi habilitante de CANAFE, qui tient compte des exigences de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces principes sont renforcés par les politiques opérationnelles et les mesures de sécurité que CANAFE a adoptées.

CANAFE n'a pas directement accès aux comptes bancaires ou à toute autre information financière des Canadiens et Canadiennes. Il ne dispose d'aucun pouvoir légal ni de moyens techniques qui lui permettraient de surveiller les activités financières des particuliers. Les renseignements financiers qu'il fournit à ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale sont mis au point à partir des informations qu'il reçoit des entités déclarantes et de ses partenaires conformément aux dispositions de la *Loi*.

La *Loi* stipule également que CANAFE peut uniquement communiquer des renseignements financiers aux forces policières et aux organismes chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale prescrits. De plus, la *Loi* définit clairement les renseignements pouvant être communiqués et précise des conditions à remplir avant de pouvoir les communiquer. Tout autre type de communication ou toute utilisation inappropriée des renseignements sont interdits et peuvent entraîner de graves pénalités, dont une amende pouvant atteindre 500 000 $ et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Afin de protéger les déclarations qui lui sont transmises par les entreprises canadiennes, CANAFE s'assure que ses locaux et ses systèmes d'information sont protégés par des systèmes de sécurité intégrés et comportant plusieurs niveaux de sécurité. Tous les membres du personnel doivent obtenir et conserver une cote de sécurité de haut niveau comme condition d'emploi. Les employés ont accès à des renseignements sensibles selon le principe du besoin de savoir et se font rappeler régulièrement leurs responsabilités en matière de protection des renseignements personnels. De plus, le Code de conduite, de valeurs et d'éthique qu'il a mis en place renforce les obligations légales des employés s'appliquant à la protection des renseignements.

En juin 2014, la GRC a reconnu la contribution de CANAFE à la suite de l'arrestation de 17 individus relativement à un complot présumé d'importation et de distribution de cocaïne. Le projet Crypto visait une organisation criminelle des Cantons de l'Est, au Québec, chargée de coordonner l'importation et le trafic de plus de 200 kilogrammes de cocaïne de la Californie au Canada en faisant appel à un réseau de camionnage.

À la suite de l'examen effectué en 2013 par le Commissariat à la vie privée du Canada en vertu de son mandat, CANAFE a apporté plusieurs améliorations à ses systèmes et processus afin de consolider la gestion et la protection des renseignements personnels. Il a aussi commencé à détruire des déclarations d'opérations stockées dans ses bases de données depuis plus de dix ans et qui n'avaient pas servi dans une communication de renseignements financiers. À ce jour, plus de 17 millions de déclarations ont été éliminées, y compris 11 millions de déclarations reçues avant avril 2004 et des déclarations qui avaient été regroupées pour être détruites, car elles ne répondaient pas aux exigences en matière de déclaration.

Il va de soi que la protection des renseignements personnels est une priorité et un résultat essentiel du travail qui est accompli à CANAFE. Tout en contribuant à la protection du Canada et de la population canadienne, nous sommes déterminés à respecter l'ensemble de nos obligations en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi*.

CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

APERÇU DES DÉCLARATIONS D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES REÇUES

Au cœur de notre capacité à accomplir notre mission se trouvent les données tirées des déclarations d'opérations financières que nous recevons des entités déclarantes partout au Canada. Sans ces données, nous ne serions pas en mesure de produire un renseignement financier exploitable qui contribue aux enquêtes des organismes chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces pour la sécurité du Canada.

En 2014-2015, CANAFE a reçu 21 088 735 déclarations d'opérations financières. Les diagrammes suivants illustrent les tendances dans les diverses déclarations reçues au cours des trois dernières années.

Déclarations d'opérations importantes en espèces

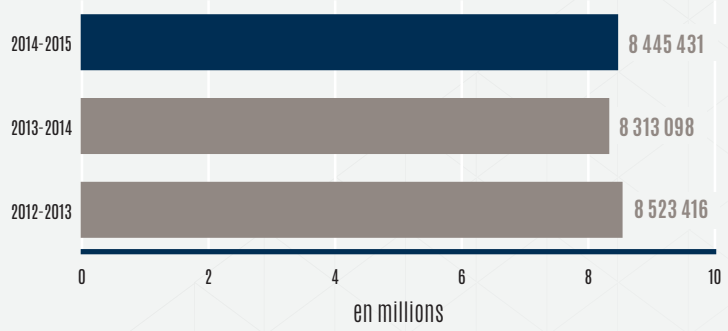

Une déclaration d'opérations importantes en espèces est transmise à CANAFE lorsqu'une entité déclarante reçoit une somme de 10 000 $ ou plus en espèces au cours d'une seule opération, ou lorsqu'elle reçoit deux ou plusieurs montants totalisant 10 000 $ ou plus au cours d'une période de 24 heures consécutives d'une même personne ou entité ou en son nom.

Déclarations de télévirements

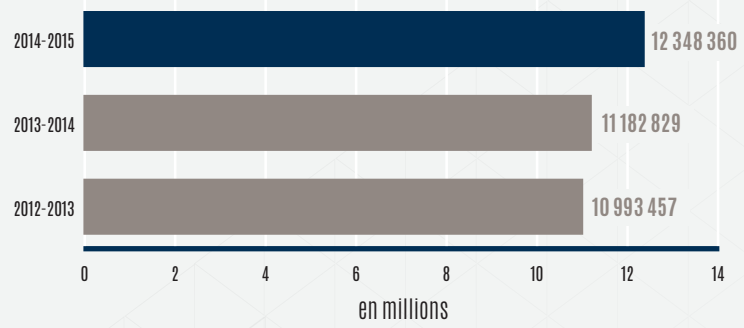

Une déclaration de télévirements est transmise à CANAFE lors de la réception d'instructions, par voie électronique, magnétique ou optique, ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur, pour le transfert d'une somme de 10 000 $ ou plus vers le Canada ou vers l'étranger en une seule opération ou en plusieurs opérations totalisant 10 000 $ ou plus effectuées par une même personne ou entité ou en son nom au cours d'une période de 24 heures consécutives.

Déclarations d'opérations douteuses

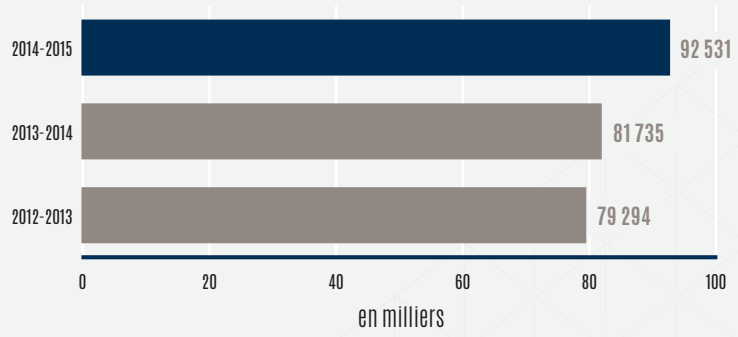

Une déclaration d'opérations douteuses est transmise à CANAFE lorsqu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'une opération financière ou une tentative d'opération financière est liée à la perpétration ou à une tentative de perpétration d'une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. Contrairement aux autres types d'obligations en matière de déclaration, il n'y a pas de seuil monétaire pour la déclaration d'opérations douteuses.

Déclarations de déboursements de casinos

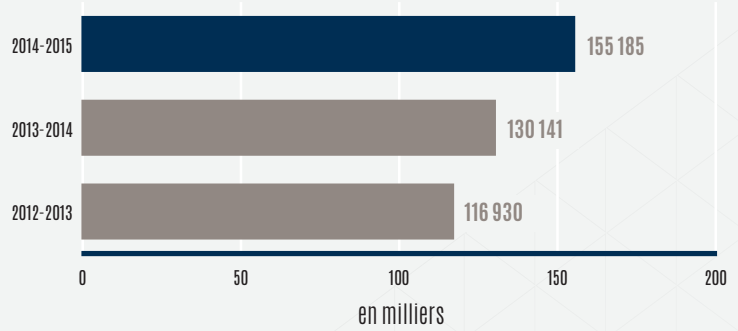

Une déclaration de déboursement de casino doit être transmise à CANAFE par un casino lorsqu'il débourse une somme de 10 000 $ ou plus en une seule opération ou en plusieurs opérations au cours d'une période de 24 heures consécutives pour une même personne ou entité ou en son nom. Cette déclaration ne se limite pas aux sommes en espèces.

Déclarations sur les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets/déclarations de saisie des douanes

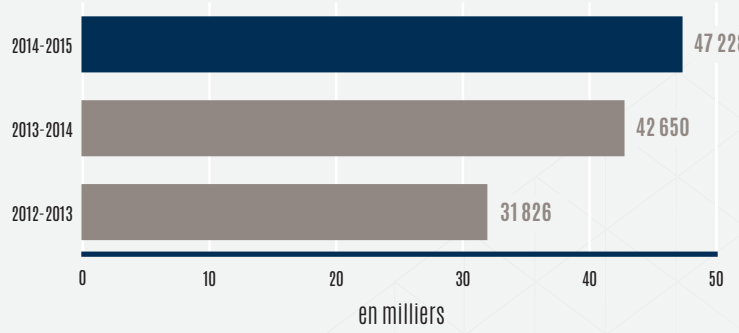

Une déclaration sur les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets est transmise à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) par une personne qui arrive au Canada, ou qui quitte le pays, en transportant une somme en espèces ou un instrument monétaire de 10 000 $ ou plus, ou par une personne qui envoie ou qui reçoit par la poste ou par un autre moyen une telle somme au Canada ou à l'étranger. L'ASFC transmet alors une déclaration à CANAFE. Une déclaration de saisie des douanes est transmise à CANAFE par l'ASFC lorsqu'un agent saisit une somme en espèces ou des effets.

CONFORMITÉ AUX FINS DU RENSEIGNEMENT

En tant qu'unité du renseignement financier du Canada, CANAFE compte à la fois des fonctions de supervision et de renseignement, ce qui lui permet d'évaluer efficacement la conformité des entreprises réglementées et de produire des renseignements financiers pour ses partenaires du régime chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

Le Centre a été créé et est exploité en vertu de la *Loi* et des règlements connexes. Ce cadre législatif prévoit également des obligations incombant à des secteurs d'entités déclarantes précis, dont l'élaboration d'un programme de conformité visant la vérification de l'identité des clients, le contrôle des relations d'affaires, la tenue de documents et la déclaration de certains types d'opérations financières. Ces obligations aident à dissuader les individus, qui souhaitent blanchir des fonds ou financer le terrorisme, d'exercer leurs activités au moyen du système financier légitime, et facilitent la détection de leurs activités criminelles grâce à la déclaration de millions d'opérations financières.

CANAFE applique le concept de « conformité aux fins du renseignement » lorsqu'il prend des décisions de nature opérationnelle et stratégique. Selon ce concept, l'efficacité globale du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, notamment le renseignement financier produit, est tributaire de la transmission en temps opportun par les entités déclarantes de déclarations d'opérations financières de haute qualité. Afin de favoriser la production de renseignements financiers exploitables, CANAFE réalise des activités d'évaluation et d'application de la conformité en tenant compte du niveau de connaissances du secteur en ce qui a trait à ses obligations et de son comportement en matière de conformité. Le degré d'intensité des activités de CANAFE, y compris les examens personnalisés et d'autres activités d'évaluation de la conformité, est fonction des risques que présenterait une non-conformité. CANAFE fournit aussi des conseils et de la rétroaction sur les déclarations qu'il reçoit et donne des précisions au sujet de la *Loi* et des règlements connexes.

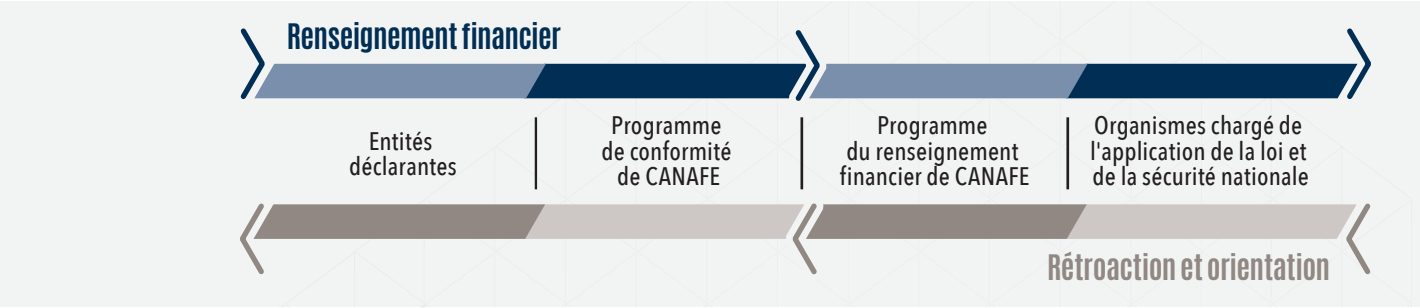

Le concept de « conformité aux fins du renseignement » englobe l'approche axée sur les risques adoptée par CANAFE pour veiller à la conformité, selon laquelle une plus grande part des ressources est consacrée aux entités déclarantes exposées à un risque plus élevé. Il s'agit d'une approche dynamique, car elle tient compte du fait que les risques cernés peuvent changer d'une année à l'autre à mesure que de nouveaux produits se retrouvent sur le marché et que de nouveaux facteurs de vulnérabilité émergent au sein du système financier.

UN PROGRAMME AXÉ SUR LES RISQUES

CANAFE détermine le niveau de risque lié à un secteur d'entités déclarantes en évaluant la probabilité de non-conformité et les préjudices qui en résulteraient, le cas échéant. Divers facteurs de risque, par exemple le profil de l'entité déclarante et les caractéristiques démographiques de sa clientèle, l'emplacement géographique, les antécédents en matière de conformité, le comportement en matière de déclaration et tout autre renseignement pertinent recueilli à l'interne et provenant de sources externes, sont pris en considération pour déterminer la probabilité qu'une entité déclarante contrevienne à ses obligations. CANAFE continue de renforcer son modèle de risque en améliorant ses méthodes de collecte de données.

Le préjudice causé par une non-conformité fait référence à l'incidence globale d'une non-conformité sur la sécurité des Canadiens et Canadiennes et l'intégrité du système financier canadien si une entité déclarante ne respecte pas ses obligations légales, ce qui est déterminé par la taille de l'entité déclarante, la quantité de déclarations qu'elle transmet et le degré de vulnérabilité au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme du secteur auquel elle appartient.

SOUTIEN À LA CONFORMITÉ

CANAFE s'assure que les entités déclarantes reçoivent des instructions et une rétroaction efficaces par l'entremise d'un vaste ensemble de documents et d'activités adaptés aux besoins de chacun des secteurs d'entités déclarantes, notamment en organisant des conférences et des séances de sensibilisation, en publiant des documents d'orientation, des dépliants et des fiches d'information propres à chacun des secteurs, en répondant aux demandes de renseignements et d'interprétations de politiques et en collaborant étroitement et de façon continue avec les plus grandes entités déclarantes.

L'année dernière, CANAFE a fait 41 présentations à des entités déclarantes de tous les secteurs pour les informer au sujet de leurs obligations, des risques liés au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes, des statistiques sur les déclarations, des erreurs courantes dans les déclarations et des différents types d'opérations douteuses qui ont été déclarés, et leur fournir une rétroaction sur les déclarations utilisées dans ses communications de renseignements financiers.

À la suite de la publication des modifications à la réglementation s'appliquant au devoir de vigilance à l'égard des clients, CANAFE a mis à jour ses lignes directrices après avoir consulté les entités déclarantes des divers secteurs à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

SAVEZ-VOUS...

... si vous êtes une entité déclarante?

- Comptables
- Notaires de la Colombie-Britannique
- Casinos
- Négociants en métaux précieux et pierres précieuses
- Entités financières
- Secteur de l'assurance-vie
- Entreprises de services monétaires
- Secteur de l'immobilier
- Courtiers en valeurs mobilières

... quelles sont vos obligations en vertu de la *Loi*?

- Inscription des entreprises de services monétaires
- Déclarations
- Tenue de documents
- Vérification de l'identité des clients
- Programme de conformité

... quelles sont les déclarations dont CANAFE a besoin pour produire des renseignements financiers?

- Déclarations d'opérations douteuses réelles ou tentées
- Déclarations de biens contrôlées par des terroristes ou leur appartenant
- Déclarations de télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus
- Déclarations d'opérations importantes en espèces de 10 000 $ ou plus
- Déclarations de déboursements de casino de 10 000 $ ou plus

Les personnes et les entreprises au sein des secteurs des comptables, des notaires de la Colombie-Britannique, des négociants en métaux précieux et pierres précieuses et de l'immobilier devraient se familiariser avec les activités qui entraînent des obligations en vertu de la *Loi*.

Au terme de consultations auprès d'associations et d'entités déclarantes précises de tous les secteurs, CANAFE a publié, en mai 2015, un document complet intitulé le Guide de l'approche axée sur les risques pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. CANAFE détecte constamment des cas de non-respect de l'obligation s'appliquant à l'approche axée sur les risques, qui a été introduite en 2008. De plus, les entités déclarantes ont indiqué qu'elles souhaitent obtenir d'autres instructions sur cette approche pour les aider à mieux comprendre et à mettre en œuvre cet élément de leur programme de conformité. CANAFE élaborera à l'avenir des cahiers d'orientation sur l'approche axée sur les risques propres à chacun des secteurs pour renforcer la capacité des entités déclarantes à respecter cette exigence.

Au cours de la dernière année, CANAFE a répondu à 7 460 demandes d'information, entres autres, de la part de représentants d'entités déclarantes, portant sur un vaste ensemble de sujets, y compris les obligations en matière de déclaration, l'accès aux systèmes des déclarations et l'inscription des entreprises de services monétaires.

CANAFE répond également à des demandes de précisions des entités déclarantes et d'autres parties intéressées, y compris l'analyse de modèles d'affaires complexes et de programmes technologiques émergents, sous forme d'interprétations de politiques fondées sur des situations précises et des faits fournis par l'auteur de la demande. En 2014-2015, CANAFE a fourni et publié 388 de ces interprétations de politiques. Par le passé, ces précisions étaient communiquées à l'auteur de la demande seulement. En décembre 2014, le Centre a publié sur son site Web les quelque 1 200 interprétations de politiques qu'il avait données depuis 2008, sans toutefois dévoiler les renseignements confidentiels. Il continuera de les publier à l'avenir.

Pour assurer la conformité, l'Équipe des entités déclarantes majeures de CANAFE est résolue à offrir une approche adaptée et sensible aux besoins des plus grandes entités déclarantes du Canada du secteur financier sous réglementation fédérale, lesquelles transmettent plus de 80 % de toutes les déclarations d'opérations financières. Cette équipe mobilise les entités déclarantes, de façon continue et proactive, pour discuter de sujets d'intérêt commun, notamment leur prodiguer en temps utile des conseils sur les politiques pour les aider à s'acquitter de leurs obligations législatives et alléger le fardeau qui leur est imposé à cet égard.

Fort du succès obtenu par l'Équipe des entités déclarantes majeures au cours de sa première année d'existence, CANAFE a décidé d'organiser en mai 2014 son premier forum des entités déclarantes majeures. Ce forum portait principalement sur l'approche améliorée de CANAFE pour évaluer dans quelle mesure les secteurs respectent leurs obligations en matière de déclarations d'opérations douteuses. CANAFE a également présenté cette information lors de la conférence sur les stratégies de lutte contre le crime financier. Des ateliers ont aussi été organisés tout au long de l'année sur les déclarations d'opérations douteuses à l'intention des grandes banques, des caisses d'épargne et de crédit et caisses populaires et des entreprises de services monétaires, soit à Halifax, à Montréal, à Toronto, à Edmonton et à Vancouver.

Compte tenu de l'importance du secteur des casinos au sein du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, CANAFE a tenu son premier forum sur les casinos à Ottawa en février 2015. L'événement d'une journée a réuni des entités déclarantes du secteur des casinos et d'autres principales parties intéressées du régime, dont des organismes provinciaux et des organisations religieuses et caritatives liés aux jeux de hasard et des organismes de réglementation des jeux de hasard provinciaux. Le forum a permis de souligner le rôle essentiel que jouent les casinos dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et de fournir des informations détaillées sur un certain nombre de sujets d'intérêt propre au secteur, y compris les modifications législatives et réglementaires à venir s'appliquant à celui-ci.

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada a annoncé que les entités déclarantes à qui il incombait de déclarer à CANAFE les télévirements internationaux seraient tenues de déclarer les mêmes opérations à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à compter du 1er janvier 2015. Afin d'alléger l'éventuel fardeau administratif imposé aux entreprises canadiennes, CANAFE a conclu un partenariat stratégique avec l'ARC visant à tirer parti des réseaux de transmission existants utilisés par CANAFE pour ce type de déclarations. Une fonction commune a été ajoutée au système pour permettre la transmission de données à l'ARC par l'entremise d'un service de gestion de transfert de fichiers sécurisé du gouvernement du Canada. Le nouveau processus de déclarations partagé, mis en œuvre le 1er janvier 2015, permet aux entreprises de transmettre leurs déclarations de télévirements internationaux exactement de la même manière que par le passé et de s'acquitter en même temps de leurs obligations en vertu de la *Loi* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

QU'EST-CE QUE LE BLANCHIMENT D'ARGENT?

Le blanchiment d'argent est le processus utilisé pour camoufler l'origine des fonds ou des biens tirés d'activités criminelles. Le blanchiment d'argent comporte trois étapes reconnues :

- le **placement** s'entend de l'introduction de produits de la criminalité dans le système financier;
- la **dispersion** s'entend de la conversion des produits de la criminalité en une autre forme et de la création de couches complexes d'opérations financières pour camoufler la piste de vérification ainsi que l'origine et l'identité du propriétaire des fonds. Cette étape peut également compter des opérations comme l'achat et la vente d'actions, de marchandises ou de biens;
- l'**intégration** s'entend du placement des produits blanchis dans l'économie afin de leur donner un aspect légitime.

Le processus de blanchiment d'argent se poursuit sans interruption; de l'argent « sale » est continuellement introduit dans le système financier.

ASSURER ET APPLIQUER LA CONFORMITÉ

CANAFE utilise une vaste gamme d'activités et d'outils d'évaluation et d'application pour s'assurer que les entités déclarantes respectent leurs obligations légales liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, y compris des examens, des examens de suivi, la transmission de rapports sur l'évaluation de la conformité, le contrôle des déclarations d'opérations financières, les lettres d'observation, les examens de validation ainsi que des activités de sensibilisation et de soutien. Ces activités sont prévues et effectuées en fonction du niveau de risque, la majorité des activités d'application et d'évaluation les plus intensives étant réalisée dans les secteurs d'entités déclarantes présentant un risque modéré et plus élevé, et les activités moins intensives, par exemple les activités de sensibilisation et de soutien, dans les secteurs présentant un risque plus faible.

Les examens de conformité représentent toujours le principal outil pour vérifier et appliquer la conformité et s'assurer que les entités déclarantes à l'échelle du Canada transmettent en temps opportun des déclarations de qualité. Lorsque CANAFE a déterminé le degré d'intensité et la portée des activités qu'il doit effectuer dans chacun des secteurs d'entités déclarantes, il met en œuvre son approche axée sur les risques pour déterminer quelles seront les entités déclarantes qui feront l'objet d'un examen.

CANAFE et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) continuent d'effectuer en parallèle les examens des institutions financières fédérales liés à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dans le but d'évaluer leur conformité à la *Loi* et l'efficacité des contrôles qu'elles mettent en place.

En 2014, les deux organismes ont entamé des discussions afin de renforcer le processus d'examen et d'en assurer la cohérence, et d'établir un examen conjoint, ce qui permettra de simplifier le processus, d'alléger le fardeau réglementaire imposé aux institutions financières fédérales, de tirer parti du savoir-faire des deux organismes et de fournir aux entités financières à l'échelle du Canada une surveillance et un encadrement intégrés en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

CANAFE a réalisé 629 examens en 2014-2015, dans le cadre desquels il a accordé la priorité aux plus grandes entités déclarantes de secteurs présentant un risque plus élevé. Il s'agissait pour la plupart d'examens plus complexes et plus longs qui avaient pour but de vérifier le degré d'efficacité des mesures prises par celles-ci pour respecter leurs obligations légales. CANAFE cherche maintenant à déterminer non pas si les entités déclarantes ont adopté les mesures nécessaires, mais plutôt si les mesures mises en place sont efficaces. Cette nouvelle approche constitue une étape importante de l'évolution du programme de conformité de CANAFE.

Lorsque les entités déclarantes ne prennent pas les mesures qui s'imposent pour régler les cas de non-conformité graves, CANAFE applique des mesures d'application proportionnelles au degré de gravité du cas en question, y compris la réalisation d'examens de suivi afin de réévaluer le comportement de l'entité en matière de conformité ou l'imposition d'une pénalité administrative pécuniaire afin d'encourager un changement de comportement.

CANAFE a recours à l'imposition de pénalités administratives pécuniaires lorsqu'il détermine qu'il s'agit de la meilleure façon de remédier au problème de non-conformité cerné. Après avoir imposé une pénalité à une entité déclarante, CANAFE peut choisir, après un délai raisonnable, de réexaminer l'entité déclarante pour s'assurer que la pénalité a donné les résultats escomptés. Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur les pénalités administratives – recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes* en 2008, le Centre a transmis 73 procès-verbaux, ce qui représente un montant total de 5 117 710 $.

En plus des examens de conformité, le Centre a effectué 96 examens de validation des activités d'entités. Lorsqu'il a un doute au sujet d'entités qui semblent se livrer à certaines activités pouvant être assujetties à la *Loi*, il communique avec celles-ci pour vérifier si elles mènent réellement ces activités.

En outre des examens susmentionnés, CANAFE surveille également la quantité de déclarations d'opérations financières qu'il reçoit des entités déclarantes à l'échelle du pays, ainsi que la qualité et les délais de transmission inhérents à ces déclarations. Au cours des dernières années, le Centre a investi d'importantes ressources dans le but d'améliorer ses systèmes de validation des données des déclarations et ses processus opérationnels afin d'accroître l'efficacité de ses mécanismes de contrôle.

Lorsqu'il observe un problème de qualité des données dans une déclaration, CANAFE peut décider, soit de retourner la déclaration à l'entité pour qu'elle y apporte les corrections nécessaires, soit de réaliser un examen ou toute autre activité de conformité pour régler le problème. En 2014-2015, CANAFE a effectué 170 contrôles de déclarations portant sur des milliers de déclarations d'opérations afin de résoudre divers problèmes liés aux déclarations, par exemple à la qualité ou aux délais de transmission.

CANAFE investit de nombreux efforts pour s'assurer que les entités déclarantes connaissent bien les exigences en matière de déclaration ainsi que les dernières tendances dans les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Dans le cadre de ses séances de sensibilisation de la dernière année, CANAFE a accordé une attention spéciale aux déclarations d'opérations douteuses, compte tenu de l'importance qu'elles représentent pour les analyses qu'il effectue et le renseignement financier qu'il produit à l'intention de ses partenaires chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

En 2014-2015, CANAFE a communiqué les détails de sa méthodologie modernisée d'évaluation de la conformité s'appliquant aux déclarations d'opérations douteuses dans le but de faire connaître ses attentes et de donner des instructions en ce qui a trait aux opérations douteuses. Il a fourni aux entités déclarantes un guide pratique pour faciliter la détection et la déclaration d'activités présumées de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ce sujet a été abordé à de nombreuses occasions lors d'allocutions, y compris au forum des entités déclarantes majeures et à celui des casinos et lors d'exposés à Toronto, à Montréal, à Vancouver et à Edmonton destinés aux entités déclarantes. Au cours de la dernière année, le Centre a également eu recours à cette méthodologie renforcée pour évaluer le respect des obligations en matière de déclaration d'opérations douteuses dans le cadre de ses examens. À l'avenir, CANAFE continuera de communiquer les détails de cette méthodologie aux entités déclarantes et améliorera ses instructions sur les déclarations d'opérations douteuses.

Grâce aux efforts de CANAFE et à un engagement accru de la part des entités déclarantes, le nombre de déclarations d'opérations douteuses a augmenté de 11 % en 2014-2015. De plus, les déclarations d'opérations douteuses contiennent de plus en plus de détails au fil des ans, comme ont pu le constater CANAFE et ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

CANAFE transmet également des rapports sur l'évaluation de la conformité en guise de stratégie pour assurer une meilleure surveillance dans les secteurs dont le risque de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes a été évalué comme étant relativement plus faible. Dans le cadre de ces rapports, les entreprises sont tenues de répondre à une série de questions pointues qui aident le Centre à évaluer dans quelle mesure elles respectent leurs obligations et à régler tout problème qui peut être soulevé dans les réponses qu'elles ont fournies. À l'instar du programme de conformité, les rapports sur l'évaluation de la conformité contribuent aux mesures de suivi au moyen d'une approche axée sur les risques.

De plus, le Centre gère le registre des entreprises de services monétaires. Une entité voulant s'inscrire à titre d'entreprise de services monétaires doit fournir au Centre des renseignements d'identification ainsi que des renseignements commerciaux. Chaque entreprise de services monétaires doit renouveler son inscription tous les deux ans. Les individus qui ont été reconnus coupables de certaines infractions à la *Loi*, à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et au *Code criminel* ne peuvent pas s'inscrire à titre d'entreprise de services monétaires au Canada. Dans une telle situation, l'inscription est refusée ou révoquée, selon le cas. Jusqu'à présent, CANAFE a refusé ou révoqué 78 demandes d'inscription. Il continue de faire le suivi des refus ou des révocations afin de s'assurer que ces entreprises ne sont pas exploitées illégalement. En mars 2015, 843 entreprises de services monétaires étaient inscrites auprès du Centre.

À l'avenir, le Centre continuera de travailler étroitement avec les entités déclarantes à l'échelle du pays afin de faciliter et d'appliquer la conformité à la *Loi* et aux règlements, en particulier en ce qui a trait aux modifications réglementaires et législatives annoncées dans le Plan d'action économique de 2014.

RÉVISIONS DES PÉNALITÉS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES ET DES REFUS ET RÉVOCATIONS D'INSCRIPTIONS D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* prévoit un mécanisme auquel peuvent avoir recours les entités déclarantes pour demander une révision administrative des pénalités imposées à la suite d'un examen ou des refus ou des révocations d'une inscription à titre d'entreprise de services monétaires. Située dans les locaux de CANAFE, mais indépendante des autres secteurs de CANAFE, l'Unité des révisions et des appels examine les demandes présentées par les entités déclarantes et formule des recommandations à l'intention du directeur de CANAFE. Le directeur détermine, selon la prépondérance des probabilités, la responsabilité de l'entité. Le cas échéant, il peut décider d'imposer ou d'annuler une pénalité ou d'en réduire le montant proposé. Il est aussi possible d'interjeter appel auprès de la Cour fédérale de la décision du directeur s'appliquant à certaines infractions.

Au cours de la dernière année, les entités déclarantes ont présenté cinq demandes de révision liées à des pénalités administratives pécuniaires et le directeur a transmis six procès-verbaux.

RENSEIGNEMENT FINANCIER TACTIQUE

Grâce aux déclarations d'opérations financières qu'il reçoit annuellement des entités déclarantes partout au pays, CANAFE est en mesure de produire des renseignements financiers exploitables destinés aux organismes canadiens chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces pour la sécurité du Canada.

CANAFE communique des renseignements désignés sur les personnes et les entités ainsi que sur les comptes et les opérations lorsqu'il a des motifs raisonnables de soupçonner que l'information peut être utile à une enquête ou à une poursuite sur le blanchiment d'argent ou le financement des activités terroristes ou à une enquête sur des menaces pour la sécurité du Canada. Ces renseignements lui permettent d'établir des liens très importants entre les individus et les groupes au Canada et à l'étranger qui appuient les activités criminelles et terroristes et entre les opérations qu'ils effectuent.

Les communications de CANAFE, qui portent souvent sur des centaines, voire des milliers d'opérations financières, peuvent mettre en lumière des liens entre des individus et des entreprises jusque-là inconnus des enquêteurs et, ainsi, les aider à préciser la portée de leurs enquêtes ou les réorienter vers d'autres cibles. Les organismes chargés de l'application de la loi s'en servent également pour mettre au point les affidavits dont ils ont besoin pour obtenir des mandats de perquisition et des ordonnances de communication.

Le renseignement financier de CANAFE est également de plus en plus utilisé par ses partenaires du régime pour trouver les biens à saisir et à confisquer, renforcer les demandes d'ajout de nom à la liste d'entités terroristes, négocier des ententes au moment de la détermination de la peine et approfondir les connaissances du gouvernement au sujet des dimensions financières des menaces, du crime organisé et du terrorisme.

En 2014-2015, CANAFE a transmis 1 260 communications de renseignements financiers exploitables à ses partenaires du régime.

Communications de cas de CANAFE de 2010-2011 à 2014-2015

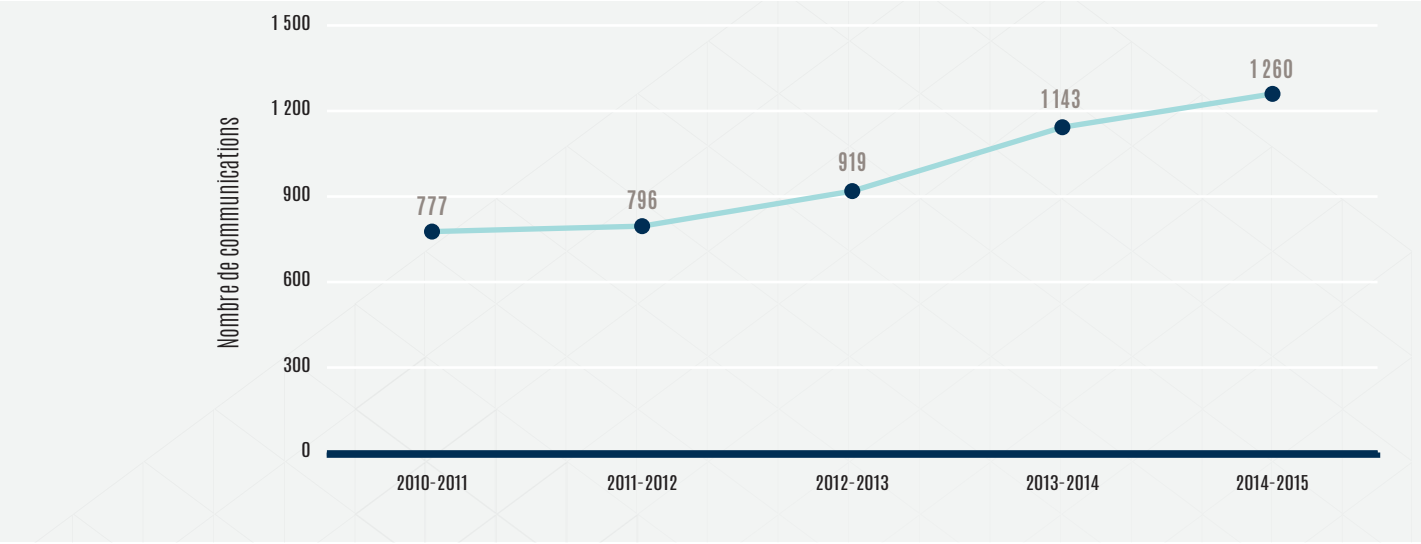

Du nombre total des communications transmises par CANAFE, 1 032 sont liées au blanchiment d'argent. En 2014-2015, il y a eu 337 cas supplémentaires mettant en cause le financement du terrorisme.

Communications par type de 2010-2011 à 2014-2015

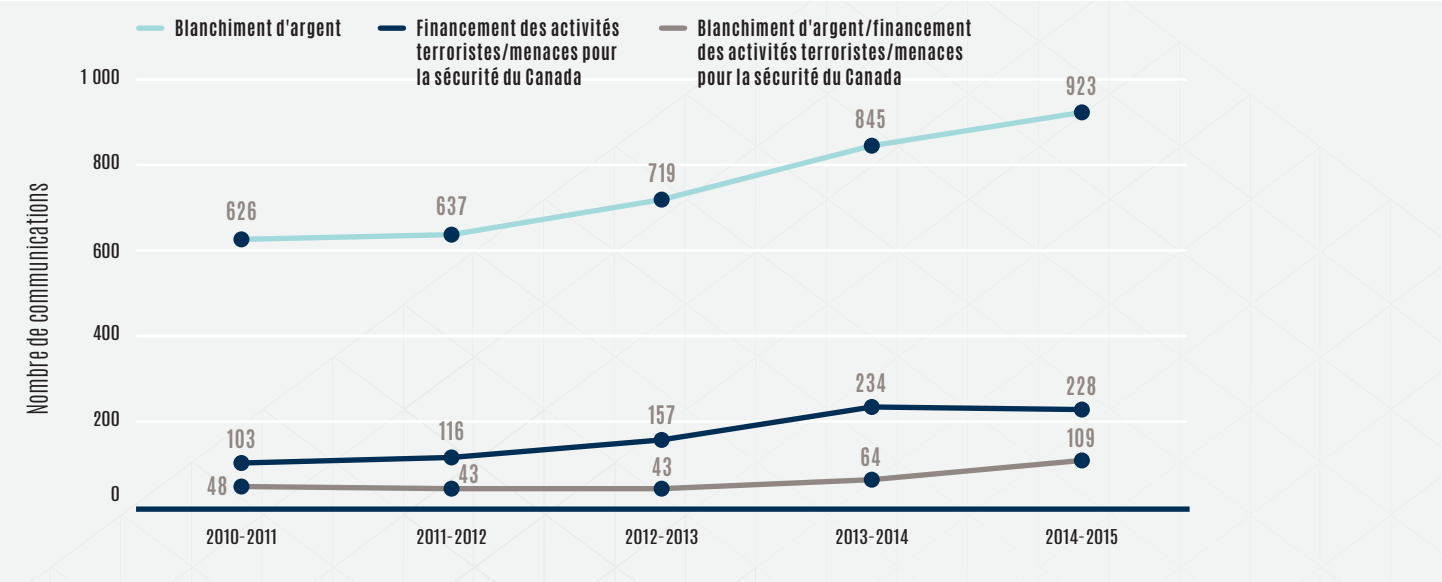

Compte tenu de la menace accrue que font peser l'EIIL et d'autres groupes terroristes à l'échelle mondiale, CANAFE a intensifié ses efforts de renseignement en 2014-2015 afin d'appuyer les enquêtes de ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale sur le financement des activités terroristes.

Immédiatement après les attaques d'octobre 2014 au Canada, CANAFE a communiqué avec les entités déclarantes afin de leur rappeler à quel point il est important de lui fournir les déclarations d'opérations douteuses pour qu'il puisse aider de quelque façon que ce soit, dans les limites de son mandat, ses partenaires de la police et de la sécurité nationale à prévenir toute autre attaque au Canada ou à l'étranger. Après ce rappel, le nombre de déclarations d'opérations douteuses a augmenté de 22 % en octobre 2014, et l'information que le Centre a reçue des entreprises partout au pays a contribué aux efforts consacrés au renseignement.

Au début de 2015, CANAFE a également travaillé avec ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale afin de fournir aux entités déclarantes des indicateurs à jour relatifs au financement des activités terroristes. Ces indicateurs ont pour but de les aider à mieux comprendre les menaces émergentes et les activités qui devraient éveiller des soupçons en ce qui concerne le financement de l'extrémisme violent au pays et les voyageurs présentant un risque élevé.

CANAFE entretient des relations de travail très étroites, qui s'avèrent très fructueuses, avec ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale afin de s'assurer que son renseignement financier est utile, pertinent et étroitement lié à leurs priorités. Il demande continuellement à ses partenaires des ordres municipal, provincial et fédéral de lui fournir de la rétroaction sur ses communications. Par l'entremise de l'Association canadienne des chefs de police, CANAFE a également accès au Comité sur la sécurité nationale et le contre-terrorisme et le Comité sur le crime organisé. De plus, il est la seule organisation à ne pas être un organisme chargé de l'application de la loi à qui il est permis de siéger, à titre d'observateur, au comité Réponse intégrée canadienne au crime organisé.

En février 2015, les Équipes d'intervention pour l'application de la loi en Alberta (ALERT) ont reconnu la contribution de CANAFE à une enquête d'une durée d'un an concernant un groupe du crime organisé de Calgary qui aurait vendu de la drogue dans l'ensemble de la province. Il s'agit de la plus importante saisie de drogues du genre (valeur correspondant à 5 millions de dollars) réalisée par ALERT. Elles ont également saisi des armes, des voitures de luxe et 600 000 $ en espèces. Douze individus font face à 66 chefs d'accusation.

NOMBRE DE COMMUNICATIONS PAR DESTINATAIRE (2014-2015)*

Gendarmerie royale du Canada	779
Services de police municipaux	331
Service canadien du renseignement de sécurité	312
Unités du renseignement financier étrangères	259
Services de police provinciaux	214
Agence du revenu du Canada	173
Agence des services frontaliers du Canada	169
Centre de la sécurité des télécommunications	23

* Le nombre total comprend les communications qui ont été envoyées à plusieurs organisations, mais ne comprend pas celles qui ont été envoyées à plusieurs secteurs au sein d'une même organisation.

En 2014-2015, CANAFE a organisé une centaine de séances de sensibilisation et de présentations à l'intention d'organisations partenaires, dont un certain nombre au Collège canadien de police, afin d'expliquer de quelle façon le renseignement financier qu'il produit peut contribuer à leurs enquêtes. De surcroît, il participe au programme d'échange de personnel avec ses partenaires du régime, ce qui permet de renforcer la capacité et le savoir-faire des organisations participantes ainsi que leur compréhension de la législation et des activités.

La collaboration étroite continue de donner de bons résultats. Tout au long de 2014 2015, le renseignement financier de CANAFE a permis de contribuer à un nombre considérable d'enquêtes des ordres fédéral, provincial et municipal à l'échelle du pays. Les forces policières du Canada, en particulier la Gendarmerie royale du Canada, continuent d'être les principaux destinataires du renseignement financier de CANAFE.

En outre, lorsque des conditions distinctes sont remplies, CANAFE est tenu de communiquer les renseignements à l'Agence des services frontaliers du Canada, à l'Agence du revenu du Canada et au Centre de la sécurité des télécommunications. Lorsqu'il a des motifs raisonnables de soupçonner que les renseignements peuvent être utiles à des enquêtes concernant des menaces pour la sécurité du Canada, il doit aussi les communiquer au Service canadien du renseignement de sécurité. En 2014, CANAFE a reçu l'autorisation de communiquer des renseignements se rapportant à des menaces pour la sécurité du Canada aux services de police et à l'Agence des services frontaliers du Canada lorsque certaines conditions distinctes sont remplies.

Au cours de la dernière année, le renseignement financier de CANAFE a contribué à des enquêtes sur des activités de blanchiment d'argent menées dans le cadre d'enquêtes criminelles plus vastes où l'origine des produits présumés de la criminalité était liée à la fraude, au trafic de drogues, à l'évasion fiscale, à la corruption, au vol et à d'autres infractions criminelles.

La Section de l'immigration et des passeports (Montréal) de la Gendarmerie royale du Canada a annoncé en avril que dans le cadre de l'enquête Confidence, qui s'est échelonnée sur un an et qui a été réalisée en partenariat avec bon nombre de services de police canadiens et d'autres partenaires, dont CANAFE, a permis de perturber les activités d'un important réseau impliqué dans le passage de clandestins et l'exploitation sexuelle. Sept individus ont été arrêtés et accusés de gangstérisme et d'autres infractions au *Code criminel*.

D'après la rétroaction reçue, voici les infractions sous-jacentes qui ont permis de générer des produits présumés de la criminalité mis au jour dans les communications de CANAFE liées au blanchiment d'argent ou au financement des activités terroristes, ou aux deux.

TYPES D'INFRACTIONS SOUS-JACENTES LIÉS AUX COMMUNICATIONS DE RENSEIGNEMENTS*

Fraude	30 %
Drogues	27 %
Évasion fiscale	11 %
Corruption	5 %
Vol	5 %
Crimes contre des personnes	4 %
Passage de clandestins/traite de personnes	4 %
Taxes/accises	3 %
Exploitation d'enfants	1 %
Prostitution/maisons de débauche	1 %
Armes/trafic d'armes	1 %
Cybercrimes	0,3 %
Jeux illégaux	0,3 %

*Une communication de CANAFE peut être liée à plusieurs infractions sous-jacentes. Par exemple, l'évasion fiscale est une deuxième condition à remplir préalablement à la communication à l'Agence du revenu du Canada. Par conséquent, plusieurs communications liées à d'autres crimes (drogues, fraude, etc.) avaient été transmises au préalable, car CANAFE croyait qu'elles pouvaient être utiles à une enquête de blanchiment d'argent ou de financement des activités terroristes. Les mêmes communications ont peut-être aussi été transmises pour des raisons d'évasion fiscale. Elles auraient donc été comptées en double. Cela dit, le total des pourcentages dans le tableau ci-dessus peut ne pas correspondre à 100 %, car ce ne sont pas toutes les communications qui sont liées à une infraction sous-jacente. De plus, certaines d'entre elles peuvent porter uniquement sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes ou des menaces pour la sécurité du Canada.

En 2014-2015, CANAFE a reçu 1 380 divulgations de renseignements transmis volontairement par ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale et des membres du public. Ces divulgations sont souvent le point de départ des analyses de CANAFE. Elles servent à établir des liens entre les personnes et les entités et à fournir aux organismes chargés de l'application de la loi des pistes précieuses pour leurs enquêtes.

En octobre 2014, l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a reconnu la contribution de CANAFE au projet Lauréat, une enquête sur la corruption liée à un contrat visant la construction du Centre universitaire de santé McGill qui a mené à l'arrestation de sept personnes. L'un des coaccusés a été extradé vers le Canada en octobre et un autre a plaidé coupable à des accusations de blanchiment d'argent en décembre. La contribution de CANAFE a été tout d'abord reconnue par la Sûreté du Québec en avril 2013, lorsque cinq personnes ont été nommées dans des mandats d'arrestation sur des cas de fraude, de corruption et de blanchiment d'argent.

Divulgations de renseignements transmis volontairement reçues de 2010-2011 à 2014-2015

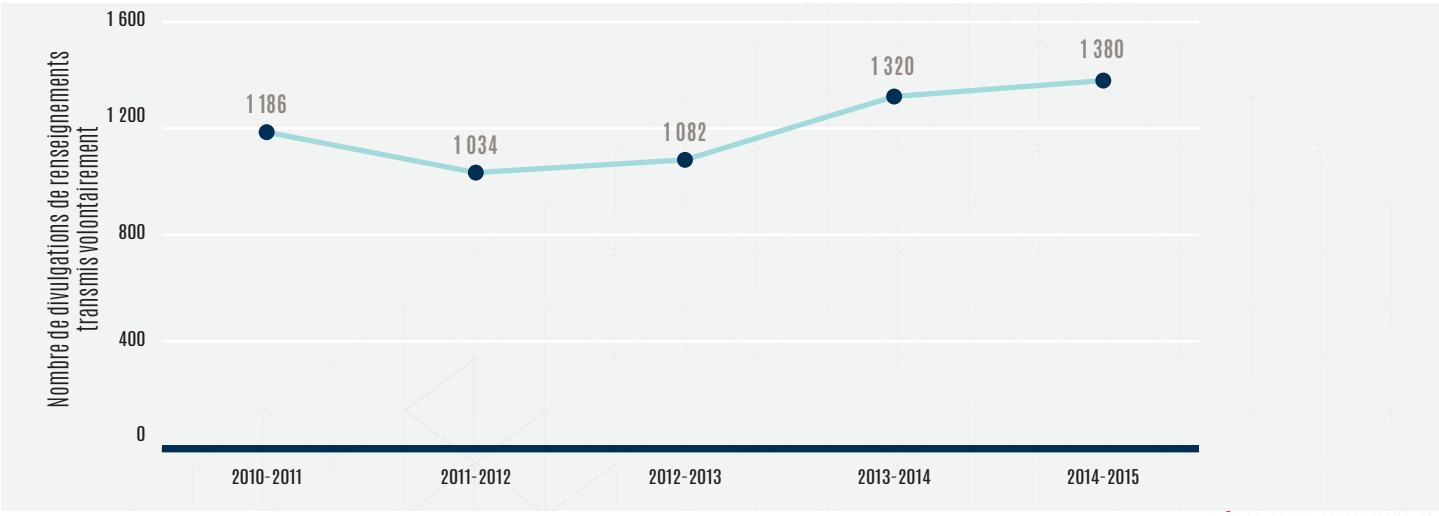

Demandes de renseignements internationales transmises et reçues de 2010-2011 à 2014-2015

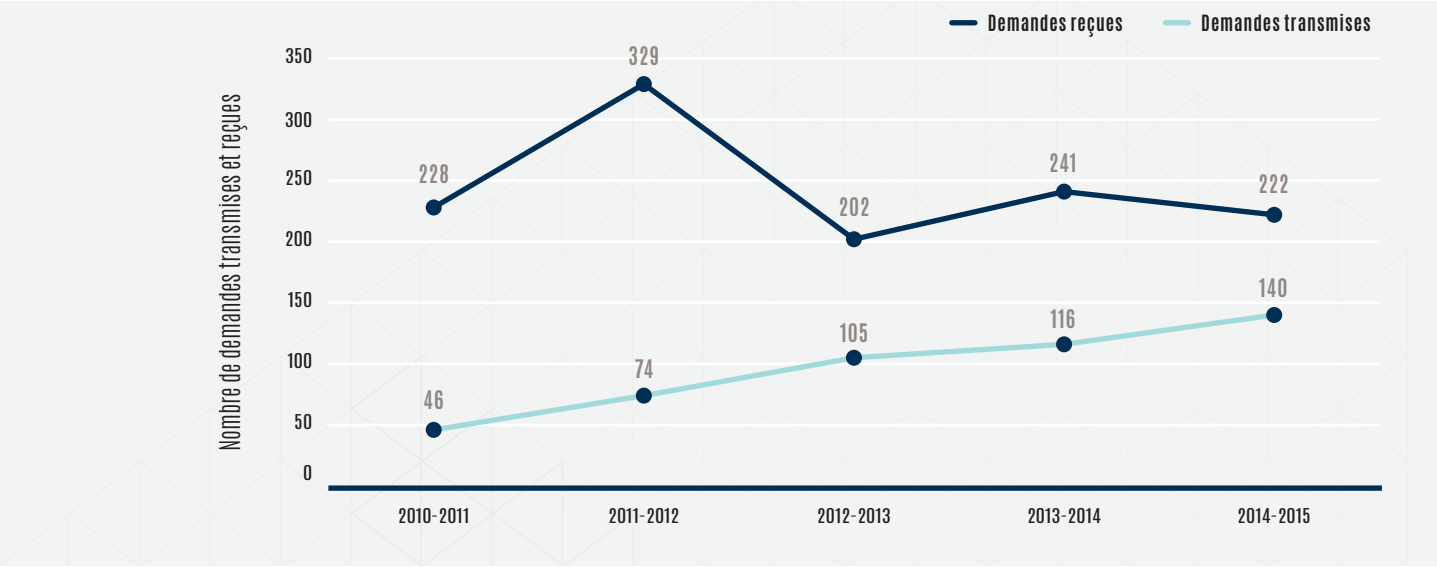

En juin 2014, la Section des crimes financiers de la GRC de la région du Grand Toronto a reconnu la contribution de CANAFE à son enquête sur des placements frauduleux dans le cadre desquels 150 investisseurs de partout dans le monde auraient été victimes d'une fraude de 4,4 millions de dollars commise par 11 personnes.

Le nombre croissant de divulgations de renseignements transmis volontairement reçu au cours des années, en particulier des services de police de tous les ordres, montre clairement la collaboration étroite qui existe entre CANAFE et ses partenaires et l'importance que ces derniers accordent au renseignement financier qu'il produit.

Compte tenu de la nature transnationale du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, CANAFE collabore également avec les unités du renseignement financier étrangères pour protéger les Canadiens et Canadiennes et l'intégrité du système financier du Canada. En 2014-2015, il a reçu 222 demandes d'information d'unités du renseignement financier étrangères et transmis 178 communications à l'étranger. Pour sa part, CANAFE a présenté 140 demandes d'information à des unités du renseignement financier étrangères afin d'élargir la portée de ses analyses.

À l'avenir, CANAFE poursuivra ses efforts visant à renforcer ses relations avec ses partenaires de l'application de la loi, de la sécurité nationale et d'autres pays afin de s'assurer de continuer à communiquer en temps utile des renseignements financiers exploitables de haute qualité.

QU'EST-CE QUE LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES?

Le financement des activités terroristes est le recours à des fonds, des biens ou des services pour encourager, planifier ou faciliter la perpétration d'actes de terrorisme, ou y participer, dont l'objectif premier n'est pas le gain financier.

Deux principaux éléments distinguent le financement des activités terroristes du blanchiment d'argent :

- les fonds peuvent provenir de sources légitimes, pas seulement d'actes criminels;
- l'argent est le moyen, et non l'objectif – le but étant d'utiliser les fonds pour faciliter ou mettre en œuvre des activités terroristes.

LA VALEUR DES COMMUNICATIONS DE CANAFE EN 2014-2015, SELON SES PARTENAIRES

La communication de CANAFE fait état de comptes d'une certaine banque. Le lien entre la cible et cette banque n'était pas connu jusqu'à la réception de la communication. Grâce à cette information, des ordonnances de communication ont été obtenues et des mandats de perquisition ont été préparés. En tout, 2 millions de dollars canadiens ont été saisis et l'individu a été accusé de possession de produits de la criminalité. Cette saisie n'aurait jamais été possible sans les renseignements communiqués par CANAFE. [Traduction]

– Service de police de Toronto

Les renseignements reçus de CANAFE ont jeté un nouvel éclairage sur l'endroit où sont allés les fonds, qui auraient été obtenus frauduleusement, ce qui donnera lieu à d'autres enquêtes et aidera à obtenir des autorisations judiciaires. [Traduction]

– Police provinciale de l'Ontario

Il s'agit de l'une des nombreuses communications reçues pendant cette enquête. Ensemble, les communications ont été d'une grande importance pour une enquête sur le blanchiment d'argent. Les premiers renseignements ont été transmis volontairement afin d'appuyer une importante opération policière conjuguée en cours. Cette dernière communication a permis d'obtenir des renseignements sur des opérations financières effectuées par des entreprises contrôlées par la principale personne visée par l'enquête. Plusieurs entreprises fictives qui, semble-t-il, injectaient de l'argent dans les entreprises appartenant à la principale personne visée ont été découvertes. L'information en question a été utilisée dans plusieurs autorisations judiciaires, y compris une ordonnance de communication, un mandat de perquisition et une ordonnance de blocage et de prise en charge. [Traduction]

– Gendarmerie royale du Canada – Détachement de Toronto Nord

Excellent service, rapide et efficace. Les communications furent pertinentes et confirment l'orientation de l'enquête en cours. Nous exécutons en ce moment plusieurs ordonnances de communication bancaires qui sont appuyées par les informations recueillies par votre organisme.

— Sûreté du Québec

La qualité des renseignements est remarquable. De plus, les renseignements sont faciles à comprendre. Ils ont été d'une valeur inestimable pour corroborer des informations déjà connues. Ils ont aussi permis d'établir des liens avec d'autres secteurs d'enquête. Ils faciliteront également la réévaluation de nos priorités et cibles d'intérêt. Reconstituer le casse-tête d'informations financières provenant de partout dans le monde n'est pas chose facile et ce produit a grandement facilité cette tâche. Nous vous sommes très reconnaissants de l'aide extrêmement précieuse que vous nous avez offerte. [Traduction]

– Département du Trésor des États-Unis

C'était la première fois que j'utilisais le service CANAFE et le résultat de la communication dépasse les attentes. Le rapport est clair et complet. Les résultats obtenus nous permettent d'avancer dans l'enquête de manière surprenante. Les résultats nous permettent également d'explorer de nouvelles cibles. Merci beaucoup pour l'excellent travail.

– Gendarmerie royale du Canada – Intégrité financière (Québec)

Les renseignements aideront à obtenir des autorisations judiciaires pour les entités et les entreprises liées à des personnes d'intérêt dans cette enquête. La communication a permis aux enquêteurs d'obtenir des renseignements importants sur toutes les personnes visées par les renseignements qui avaient été transmis volontairement. [Traduction]

– Gendarmerie royale du Canada – Groupe fédéral des crimes graves et du crime organisé (Nouvelle-Écosse)

La communication m'a aidé à identifier plusieurs autres témoins… à définir la portée de l'opération et à déterminer le montant d'argent gagné par l'accusé. J'ai trouvé un témoin qui est lié au principal suspect et qui participe peut-être à l'opération, étant donné que ce témoin figure parmi les signataires autorisés d'un des comptes de banque de l'entreprise de l'accusé. J'ai aussi trouvé un autre témoin qui travaille auprès d'un autre expert-conseil en immigration qui n'est pas titulaire d'un permis. [Traduction]

– Unité des enquêtes criminelles (Alberta) de l'Agence des services frontaliers du Canada

Les renseignements ont permis d'approfondir notre analyse des activités financières effectuées par la personne visée à Trinité-et-Tobago, car d'autres informations sur le compte ont été obtenues dans la réponse fournie. Grâce aux renseignements de CANAFE, des recommandations ont été formulées à l'égard des organismes chargés de l'application de la loi pour qu'ils mènent d'autres enquêtes. La réponse, qui nous est parvenue en temps opportun, est très complète et correspond bien à nos priorités. L'information financière additionnelle s'est aussi avérée très utile, car elle a permis d'élargir la portée de nos analyses sur la personne visée et d'obtenir de nouvelles informations, par exemple sur les associés, qui n'avaient pas été identifiés dans l'analyse préliminaire. [Traduction]

– Unité du renseignement financier de Trinité-et-Tobago

Le Service n'était pas au courant de la personne en cause. En raison des renseignements reçus de CANAFE et des recherches sur Internet effectuées par l'institution financière, le Service s'est engagé en priorité à faire un suivi sur la personne en cause dans la communication. [Traduction]

– Service canadien du renseignement de sécurité

En janvier 2015, le Service de police de Saskatoon et la Gendarmerie royale du Canada ont reconnu la contribution de CANAFE à une enquête sur le crime organisé en Saskatchewan, qui a donné lieu à 14 arrestations et à la saisie de drogues, d'argent comptant d'une valeur d'environ 100 000 $ obtenu au moyen d'activités criminelles, d'environ 200 armes à feu (dont des armes prohibées et réglementées), de dizaines de milliers de munitions et d'autres biens et pièces d'équipement.

RENSEIGNEMENT FINANCIER STRATÉGIQUE

Le renseignement financier stratégique de CANAFE offre une vaste perspective d'analyse de la nature et de la portée des activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ainsi que de la menace qu'elles représentent. Produit à l'intention de l'appareil de sécurité et du renseignement canadien, des décideurs et des responsables de l'élaboration des politiques fédéraux, des entités déclarantes partout au pays, des partenaires à l'échelle internationale et d'autres parties concernées, le renseignement financier de CANAFE joue un rôle inestimable dans le renforcement de la capacité du Canada à prévenir, à détecter, à décourager et à empêcher l'utilisation de méthodes et de techniques par les criminels pour blanchir des fonds ou financer des activités terroristes.

En 2014-2015, en collaboration étroite avec divers partenaires canadiens et étrangers, CANAFE a concentré ses efforts visant le renseignement financier stratégique sur les activités de financement du terrorisme et de blanchiment d'argent liées au crime organisé. À cet égard, il a contribué aux exercices d'établissement des priorités du gouvernement fédéral en matière de renseignement, a préparé des évaluations de renseignement de concert avec des organismes partenaires, a appuyé le processus d'établissement de la liste des entités terroristes du gouvernement du Canada selon le *Code criminel*, a offert de nombreuses séances d'information sur le renseignement à des auditoires au Canada et à l'étranger et a participé à l'élaboration de propositions de modifications aux politiques et à la réglementation pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Au cours de la dernière année, CANAFE a travaillé de près avec ses partenaires canadiens et étrangers à mettre au point des mesures pour parer à la menace de financement du terrorisme dans un contexte de sécurité nationale plus vaste, y compris la menace que font peser l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL) et les combattants étrangers sur la sécurité. En septembre 2014, CANAFE a dirigé une réunion d'un groupe d'experts interministériel qui avait pour but de réunir les partenaires canadiens du renseignement et de l'application de la loi pour qu'ils puissent échanger des points de vue et améliorer la capacité du Canada à empêcher le financement de cette menace terroriste.

Tout au long de l'année, CANAFE a aussi organisé des séances d'information destinées à ses partenaires nationaux sur les risques de financement du terrorisme liés à l'EIIL. Certains de ces rapports de renseignements stratégiques ont porté principalement sur les stratégies de financement de l'EIIL, dont une évaluation du financement auquel il a recours grâce au contrôle territorial qu'il exerce. CANAFE a aussi développé des indicateurs propres aux voyageurs présentant un risque élevé afin d'aider les entités déclarantes à déterminer s'il existe ou non des motifs raisonnables de soupçonner qu'une opération peut être liée à une infraction de financement d'activités terroristes.

À l'étranger, CANAFE a collaboré avec ses homologues afin d'aider à déterminer les sources et les mécanismes de financement de l'EIIL et a fourni des informations sur les méthodes et les techniques pour faire avancer des initiatives internationales visant le financement du groupe terroriste, y compris le rapport des typologies du Groupe d'action financière portant sur le financement de l'EIIL intitulé *Financing of the Terrorist Organisation Islamic State in Iraq and the Levant.*

Lors de la plénière du Groupe Egmont de janvier 2015, CANAFE a aussi présidé une réunion des unités du renseignement financier sur la menace croissante que représentent l'EIIL et les combattants étrangers, en particulier dans le contexte des attaques perpétrées à Paris. Cette réunion a donné lieu à des discussions très utiles sur le rôle et les pratiques des unités du renseignement financier dans de telles circonstances. CANAFE fait également partie de l'équipe de projet du groupe de travail sur les opérations du Groupe Egmont qui a lancé l'initiative multilatérale d'échange d'informations sur l'EIIL.

En ce qui concerne la menace plus vaste que représente le financement du terrorisme, CANAFE s'est appuyé sur des techniques d'analyse géospatiale pour évaluer les flux financiers à risque élevé facilités par certains pays qui sont une source de préoccupation quant au financement du terrorisme, y compris la Syrie et l'Irak. Ces évaluations et d'autres études semblables ont mis en lumière la dimension financière d'enjeux géopolitiques de plus grande envergure et ont eu une incidence sur l'éventuelle décision d'inscrire ou non une entité à la liste des entités terroristes, les modèles de risque de conformité et d'application et la rétroaction fournie aux entités déclarantes.

Le renseignement financier stratégique de CANAFE a aussi contribué aux efforts déployés à l'échelle du régime pour mieux comprendre les technologies émergentes, particulièrement les monnaies virtuelles, dont les cryptomonnaies, et y réagir plus efficacement. Dans le cadre de son renseignement stratégique, CANAFE a surtout cherché à approfondir la compréhension du fonctionnement de ces technologies et à déterminer la façon dont il est possible de s'en servir à mauvais escient, notamment pour blanchir des fonds et financer des activités terroristes.

Tout au long de 2014-2015, CANAFE a également mobilisé ses partenaires canadiens afin de les aider à mieux comprendre plusieurs enjeux transversaux et à y faire face de façon plus efficace, dont le blanchiment d'argent en recourant à des tiers, le blanchiment d'argent par voie commerciale et la vulnérabilité au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme des institutions canadiennes qui mènent des activités dans des pays étrangers. De plus, il a rédigé un rapport de typologies et tendances qui porte principalement sur les techniques et les méthodes utilisées pour blanchir les produits tirés de la fraude par marketing de masse, un crime qui entraîne des pertes considérables pour les Canadiens et Canadiennes. Le rapport a été produit dans le but d'appuyer les initiatives de lutte contre le blanchiment d'argent des organismes chargés de l'application de la loi et des entités déclarantes et d'informer la population canadienne au sujet de la nature et de l'étendue des activités de blanchiment d'argent au Canada.

LA VALEUR DU RENSEIGNEMENT FINANCIER STRATÉGIQUE DE CANAFE EN 2014-2015, SELON SES PARTENAIRES

Le rapport de CANAFE intitulé La fraude par marketing de masse : méthodes et techniques de blanchiment d'argent *s'avère utile pour les organismes gouvernementaux et chargés de l'application de la loi du Canada parce qu'il permet de mieux comprendre la complexité et la portée internationale de la fraude par marketing de masse à laquelle doit faire face le Canada. Le CAFC a pu tirer parti de ce rapport pour fournir un aperçu des techniques de blanchiment d'argent largement utilisées par les organisations criminelles impliquées dans des cas de fraude par marketing de masse.* [Traduction]

– Centre antifraude du Canada

Les informations fournies se sont avérées d'une grande utilité et je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de partager votre temps et votre savoir-faire avec le SCRC. [Traduction]

– Service canadien de renseignements criminels

Vos produits sont pertinents, opportuns et utiles. [Traduction]

– Gendarmerie royale du Canada

Le rapport de CANAFE (sur les risques de financement des activités terroristes liés à un groupe particulier) est bien rédigé et présente les faits de façon logique et des opinions bien réfléchies. Les résultats des analyses qui y figurent ont contribué à une meilleure compréhension du sujet au sein de l'AUSTRAC. Ils ont également permis de faire une comparaison avec des résultats d'analyses semblables effectuées à l'AUSTRAC sur le contexte du financement du terrorisme en Australie. CANAFE et l'AUSTRAC ont été en mesure de collaborer à des produits analytiques, à l'appui d'une approche multilatérale en ce qui a trait à l'échange d'informations. [Traduction]

– Australian Transaction Reports and Analysis Centre

Les rapports stratégiques de CANAFE ont permis d'obtenir des informations clés sur l'existence de blanchisseurs d'argent tiers et leurs activités ainsi que la façon dont ils utilisent les institutions financières canadiennes, ce qui nous a aidés à mieux comprendre les méthodes qu'ils utilisent. L'information de CANAFE a également servi à compléter ou à valider d'autres informations sur des réseaux de blanchiment d'argent. [Traduction]

– Partenaire du régime du gouvernement du Canada

Sécurité publique Canada utilise les rapports de renseignement financier stratégique sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes de CANAFE aux fins d'analyse générale des enjeux liés à la sécurité nationale et au crime organisé. Le renseignement financier stratégique nous aide à déterminer la nature et l'étendue des activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et leurs éventuels liens avec le Canada, les conflits internationaux, les crimes, les secteurs ou les organisations, ainsi que le lien de plus en plus fort qui s'établit entre le crime organisé transnational et le terrorisme. [Traduction]

– Sécurité publique Canada

Ce rapport est sans doute le rapport le plus utile sur ce qui constitue un exercice d'analyse de politiques très important pour le gouvernement. J'espère que nous pourrons travailler étroitement avec votre équipe à l'avenir à des projets de politiques. [Traduction]

– Partenaire du régime du gouvernement du Canada

Le rapport de CANAFE sur les télévirements entre le Canada et les régions frontalières (d'un pays particulier) met en évidence un modèle à utiliser par AUSTRAC dans le cadre de sa propre analyse du sujet. Il s'agit d'un rapport de haute qualité qui présente les tendances dans les déplacements de fonds de manière conviviale. Puisque les unités du renseignement financier du Canada et de l'Australie font partie des quelques unités du renseignement financier à recevoir des déclarations de télévirements, c'est une occasion unique de comparer directement les déplacements de fonds vers la région en question, ce qui ne serait pas possible avec d'autres pays. [Traduction]

– Australian Transaction Reports and Analysis Centre

COORDINATION ET COLLABORATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE

Le travail stratégique de CANAFE englobe également la coordination et la collaboration en matière de politique. CANAFE collabore étroitement avec le ministère des Finances et ses autres partenaires du régime, ce qui facilite le partage du savoir-faire opérationnel et stratégique et des connaissances des priorités des organismes chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale du Canada, dans le but de mettre en évidence des possibilités d'améliorer la *Loi* et les règlements, et ce, toujours dans l'optique de renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dans son ensemble.

En 2014-2015, CANAFE a mis en œuvre les modifications prévues par la *Loi nº 1 sur le Plan d'action économique de 2014*, y compris l'autorisation de communiquer des renseignements financiers aux services de police compétents et à l'Agence des services frontaliers du Canada lorsqu'il est question de menaces pour la sécurité du Canada. CANAFE a aussi collaboré avec le ministère des Finances à l'élaboration d'un règlement provisoire qui apportera des précisions à l'application de la *Loi* en ce qui a trait aux personnes et aux entités qui se servent des monnaies virtuelles dans le cadre de leurs activités. Il confirmera également l'assujettissement à la *Loi* des entreprises de services monétaires étrangères qui n'ont pas d'emplacement au Canada. De surcroît, le règlement proposé permettrait de moderniser les méthodes de vérification de l'identité des clients pour qu'elles tiennent compte, en particulier, du fait que la population canadienne utilise de plus en plus des mécanismes électroniques pour effectuer ses opérations financières.

Au cours de la dernière année, CANAFE a également travaillé avec le ministère des Finances à la proposition de modifications à la *Loi* afin de permettre la communication de renseignements financiers aux organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux au Canada lorsque les conditions législatives pertinentes sont satisfaites. Ces modifications sont entrées en vigueur lorsque la *Loi nº 1 sur le Plan d'action économique de 2015* a reçu la sanction royale en juin 2015.

Tout au long de 2014-2015, CANAFE a fourni un apport important à plusieurs initiatives pangouvernementales et mises en œuvre dans l'ensemble du régime, notamment la Stratégie nationale antidrogue et la Stratégie de lutte contre le terrorisme du Canada.

En décembre 2014, l'Équipe intégrée de la police des marchés financiers de la GRC a reconnu la contribution de CANAFE à son enquête concernant une combine à la Ponzi qui s'est déroulée à Calgary. Sept victimes ont collectivement perdu 1,3 million de dollars dans le cadre de cette fraude liée à des investissements dans une entreprise de revente de billets de spectacles. Les deux accusés dans l'affaire ont plaidé coupables à sept chefs d'accusation de fraude.

NOTRE CONTRIBUTION À L'ÉCHELLE MONDIALE

Compte tenu de la dimension transnationale du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, CANAFE participe avec ses alliés et partenaires aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour contrer ces menaces.

ENGAGEMENT BILATÉRAL

Au moyen d'ententes bilatérales, le Centre est en mesure de communiquer des renseignements financiers à 90 unités du renseignement financier partout dans le monde lorsque les conditions pertinentes sont satisfaites. Les unités du renseignement financier étrangères peuvent également lui communiquer des renseignements, ce qui lui permet d'élargir ses analyses des opérations financières internationales. En 2014-2015, le Centre a signé de nouvelles ententes avec les unités du renseignement financier de Jersey, de Taïwan et de la Suisse et a renouvelé son entente avec le Royaume-Uni, à la suite de l'intégration de son unité du renseignement financier à la nouvelle National Crime Agency.

CANAFE fournit également une aide technique aux unités du renseignement financier étrangères et leur transmet son savoir-faire. Par exemple, au cours de la dernière année, il a dirigé avec succès une initiative de renforcement des capacités à l'échelle du régime de la Jamaïque et de Trinité-et-Tobago, laquelle a été financée par le Programme d'aide au renforcement des capacités de lutte contre la criminalité du gouvernement du Canada. L'initiative a commencé en avril 2014 par la tenue d'un atelier sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes organisé par CANAFE afin de déterminer les priorités de chaque pays en matière d'assistance technique. Après l'atelier, CANAFE a travaillé avec la Gendarmerie royale du Canada et la Direction de la gestion des biens saisis de Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada à l'élaboration d'un programme efficace à l'échelle du régime. Le programme, dont les activités se poursuivront jusqu'au prochain exercice, comprend une fonction de mentorat sur :

- l'utilisation du renseignement financier dans les enquêtes et les poursuites liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et le renforcement de la coopération nationale dans les deux pays;
- l'optimisation de l'efficacité de la gestion des biens saisis en Jamaïque;
- les consultations en gestion de l'information et technologie de l'information pour l'unité du renseignement financier de Trinité-et-Tobago;
- l'offre par CANAFE du cours de supervision régional du Groupe Egmont, en partenariat avec la Jamaïque et Trinité-et-Tobago.

Au cours de la dernière année, CANAFE a aussi participé à bon nombre d'initiatives bilatérales avec ses homologues de l'Australie et des États-Unis sur l'enjeu du financement des activités terroristes.

QUELLES SONT LES MENACES POUR LA SÉCURITÉ DU CANADA?

CANAFE fournit des renseignements financiers utiles aux enquêtes sur les menaces pour la sécurité du Canada (selon la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*), y compris :

- l'espionnage ou le sabotage visant le Canada ou préjudiciables à ses intérêts, ainsi que les activités tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage;
- les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque;
- les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique, religieux ou idéologique au Canada ou dans un État étranger;
- les activités qui, par des actions cachées et illicites, visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement, par la violence.

ENGAGEMENT MULTILATÉRAL

Le Centre collabore avec le ministère des Finances, d'autres partenaires du régime et des organisations internationales à la réalisation de recherches, à l'élaboration de politiques et de normes communes et à la mise en commun de pratiques exemplaires. Dans le cadre de sa participation aux forums internationaux au cours de la dernière année, CANAFE a accordé la priorité à la lutte contre le financement des activités terroristes.

CANAFE participe à titre d'expert à la délégation du Canada auprès du Groupe d'action financière. En 2014-2015, il a continué de jouer un rôle de chef de file au sein des groupes de travail de cette organisation internationale, y compris à titre de coprésident du Groupe sur les risques, tendances et méthodes. CANAFE a aussi pris part à plusieurs initiatives à l'échelle du régime en prévision de la 4e ronde de l'Évaluation mutuelle du régime canadien effectué par le Groupe d'action financière, laquelle devrait avoir lieu plus tard en 2015.

En outre, CANAFE a participé activement à plusieurs initiatives dirigées par le Groupe Egmont des unités du renseignement financier. Par exemple, il a contribué de façon importante à plusieurs projets liés au financement des activités terroristes d'un point de vue opérationnel et au renforcement des capacités à titre de membre des groupes de travail sur la formation et les opérations du Groupe Egmont.

LEADERSHIP MONDIAL

CANAFE continue d'échanger des pratiques exemplaires avec ses partenaires à l'étranger. En décembre 2014, CANAFE et son homologue australien ont fait une présentation à l'intention de plus de 15 pays sur l'importance et l'utilisation des télévirements internationaux dans les analyses géospatiales. Dans le cadre de cette présentation, ils ont donné des exemples de déplacements de fonds entre le Canada et des régions à risque élevé quant aux activités de financement du terrorisme.

LE DYNAMISME DE NOTRE ORGANISATION

Les responsabilités et les activités de CANAFE ne cessent de prendre de l'ampleur et de se complexifier. Sa capacité à s'acquitter de son mandat est directement liée à sa capacité d'adaptation, aux compétences et au dévouement de ses employés et aux outils et aux ressources qu'il peut mettre à leur disposition pour accomplir leur travail. Étant une organisation qui se voue à l'excellence, CANAFE accorde une attention particulière à une gestion efficace de ses ressources humaines, technologiques, financières et liées à la sécurité.

INVESTIR DANS LE SAVOIR-FAIRE ET L'EXCELLENCE DE NOTRE EFFECTIF

Pour CANAFE, l'apprentissage et le perfectionnement sont des éléments clés d'une culture organisationnelle qui valorise l'expertise et l'excellence. Les programmes d'apprentissage reposent sur les objectifs opérationnels, lesquels orientent les activités de perfectionnement des plans d'apprentissage de chaque employé qui sont liés à la gestion du rendement.

Afin de demeurer à l'avant-garde de l'innovation et des pratiques exemplaires et de devancer les réseaux criminels et terroristes qu'il entend démasquer, CANAFE investit stratégiquement dans les compétences de ses agents de conformité et de ses analystes du renseignement financier. Étant donné qu'il est difficile de trouver sur le marché de la formation relative à ces disciplines hautement spécialisées, CANAFE a établi un programme complet de formation pour ses employés au cours des 15 dernières années.

Les agents de conformité de CANAFE obtiennent une certification à titre de spécialistes de la lutte contre le blanchiment d'argent et reçoivent une formation intensive sur la réalisation d'examens et les évaluations axées sur les risques. Ils participent aussi régulièrement à des cours de formation, à des conférences et à des événements spécialisés à l'échelle locale et internationale sur des sujets comme le contrôle bancaire, les milieux réglementaires, la gestion de programmes et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. En 2014, les agents de conformité les plus chevronnés de CANAFE ont suivi une formation intensive sur la réglementation en matière de devoir de vigilance à l'égard des clients, l'appréciation des évaluations des risques, le contrôle continu renforcé, les essais d'opérations et la détection d'opérations douteuses non déclarées. L'amélioration des connaissances et des compétences de ses agents constitue une autre façon importante pour CANAFE d'appuyer le concept « la conformité aux fins du renseignement ».

Afin de consolider les compétences de ses analystes du renseignement, CANAFE a mis sur pied un groupe de travail officiel sur la formation qui a élaboré un programme de formation exhaustif sur les opérations de renseignement. Conçu pour les nouveaux analystes, le programme prévoit une approche intégrale unique et structurée pour constituer un cas. Les analystes, nouveaux et chevronnés, peuvent aussi profiter de la formation offerte par la Gendarmerie royale du Canada par l'entremise du Collège canadien de police et du programme de formation des analystes du renseignement dirigé par le Bureau du Conseil privé. Il s'agit là de possibilités de perfectionnement professionnel pour les analystes dans le cadre desquelles ils peuvent faire des présentations pour le compte de CANAFE, ce qui leur permet de parfaire leurs compétences dans des domaines autres que l'analyse du renseignement financier. En plus de la formation externe et des conférences, CANAFE organise annuellement une formation de deux jours où il invite des conférenciers internes et externes à parler de divers sujets afin de s'assurer que tous ses analystes conservent un savoir-faire pointu.

Dans le cadre de l'initiative Objectif 2020 du gouvernement du Canada, CANAFE est aussi résolu à assurer le succès de la plateforme d'apprentissage à l'échelle de la fonction publique. L'École de la fonction publique du Canada est depuis fort longtemps un partenaire important en ce qui a trait à l'apprentissage, et CANAFE tire parti au maximum de la valeur de son nouveau modèle de prestation des services, en particulier pour la formation visant à favoriser l'efficacité des personnes, des programmes et de la gestion financière. Au printemps, il a aussi donné une formation obligatoire aux employés investis des pouvoirs de signature en matière de ressources humaines et de gestion financière afin de s'assurer que les responsabilités à cet égard sont bien comprises et que les mécanismes de contrôle appropriés sont en place.

En outre, la série de cours d'apprentissage CANAFE 101 est une occasion pour tous les employés d'approfondir leur compréhension des activités et des approches novatrices de CANAFE. Parmi les sujets présentés récemment, mentionnons les stratégies de financement de l'EIIL, le renseignement stratégique de CANAFE et la mécanique et les risques liés aux technologies émergentes, dont les monnaies virtuelles.

Le renforcement de la capacité en leadership continue de représenter une priorité pour CANAFE. En effet, en 2014-2015, il a tenu son deuxième forum annuel sur le leadership destiné à ses cadres supérieurs et organisé une série de séances sur le leadership comportant trois volets afin de favoriser la collaboration et d'engager les nouveaux et les aspirants gestionnaires dans des discussions sur le leadership. Les séances ont mis l'accent sur la collaboration, la transformation et d'autres sujets proposés par les participants.

Grâce à ses investissements stratégiques dans l'apprentissage, CANAFE répond à ses besoins opérationnels et encourage le perfectionnement de ses employés de façon à assurer l'excellence, l'innovation, le transfert des connaissances et une gestion optimale des ressources financières.

En mai 2014, l'équipe des Crimes graves et du crime organisé de Kitchener de la GRC a reconnu la contribution de CANAFE à son enquête concernant un stratagème de placements frauduleux qui aurait permis d'escroquer au moins 160 personnes d'un montant de plus de 21 millions de dollars.

RENFORCER L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS ET LA GESTION DES PERSONNES

Grâce à des activités de mobilisation ciblées et à des initiatives de gestion des personnes, CANAFE continue d'attirer, de perfectionner et de maintenir en poste un effectif dévoué et très talentueux et de faire en sorte qu'il apporte une contribution optimale.

Au cours des dernières années, le Centre a adopté une approche délibérée et stratégique à l'égard de la mobilisation des employés, en particulier en ce qui a trait à la rétroaction sur la gestion des personnes. Par l'entremise de séances de discussion ouvertes, de discussions en table ronde, de rencontres en personne et d'un site intranet efficace, les employés peuvent avoir une influence sur l'ensemble du programme lié à la gestion des personnes.

Le Centre s'appuie également sur les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux pour obtenir la participation de ses employés et améliorer ses politiques, ses pratiques et ses programmes relatifs à la gestion des personnes. Les employés de CANAFE ont répondu favorablement à une vaste campagne de sensibilisation aux résultats du dernier sondage, laquelle a donné lieu à un taux de participation de 96 % en 2014. Les résultats de ce sondage seront à la base des prochaines activités de mobilisation du Centre. De plus, il appartiendra à un groupe de travail horizontal de diriger les mesures visant à donner suite aux résultats et tous les employés seront invités à participer aux discussions.

En plus de ses activités de mobilisation, CANAFE a participé à l'exercice d'établissement de la vision de l'initiative Objectif 2020 qui accorde la priorité aux questions et aux engagements horizontaux et à l'échelle de la fonction publique. De plus, il a contribué aux initiatives pangouvernementales de Destination 2020 touchant les cinq secteurs prioritaires : pratiques novatrices et réseautage; processus et autonomisation; gestion des personnes; rouages de la fonction publique; technologie moderne.

Le Centre est toujours déterminé à favoriser le bilinguisme. Grâce à son plan d'action sur les langues officielles, à son programme de formation en langue seconde, à des séances officieuses d'encadrement par les pairs et à un engagement ferme de la part des employés, le Centre répond à ses besoins opérationnels d'un point de vue national et international et favorise le perfectionnement des employés afin de relever les défis opérationnels actuels et émergents.

La promotion de l'équité en matière d'emploi et du multiculturalisme est également demeurée une priorité clé pour CANAFE au cours de la dernière année, particulièrement en ce qui a trait à la mise en œuvre de son plan d'action pour l'équité en matière d'emploi et le multiculturalisme qui a été lancé en 2014. Le Centre est fier d'être un employeur inclusif qui attire et maintient en poste un effectif talentueux et représentatif de la riche diversité de la population canadienne, comme le montre le tableau ci-dessous.

Données démographiques de CANAFE (au 31 mars 2015)
Nombre d'employés[1] : *355*

REPRÉSENTATION DES GROUPES DÉSIGNÉS	DISPONIBILITÉ AU SEIN DE LA POPULATION ACTIVE[2]	EMPLOYÉS DE CANAFE	FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE[3]
Femmes	46,7 %	56,9 %	54,9 %
Minorités visibles	20,3 %	19,2 %	14,6 %
Personnes handicapées	4,1 %	4,5 %	5,8 %
Autochtones	2,0 %	1,7 %	4,6 %
LANGUES OFFICIELLES	**POPULATION CANADIENNE[4]**	**EMPLOYÉS DE CANAFE**	**FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE[3]**
Première langue officielle – Anglais	75,0 %	61,7 %	71,1 %
Première langue officielle – Français	23,2 %	38,3 %	28,9 %

1. Comprend les employés nommés pour une période indéterminée et pour une période déterminée (y compris ceux en congé ou en détachement/échange); ne comprend pas les étudiants.
2. Pour les groupes professionnels de CANAFE, les données proviennent des tableaux de la Répartition de la population citoyenne canadienne apte au travail selon la catégorie professionnelle de l'équité en matière d'emploi et le groupe de base (CNP de 2011) publiés par Programme du travail, Emploi et Développement social Canada et de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012.
3. Source : Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor, 31 mars 2014 : la « fonction publique fédérale » comprend l'administration publique centrale et les organismes distincts.
4. Statistique Canada, selon les données du recensement de 2011 (1,8 % des Canadiens ne pouvaient pas avoir une conversation ni en anglais ni en français).

INVESTIR DANS LA TECHNOLOGIE

CANAFE a amélioré considérablement son programme de gestion de l'information et de technologie de l'information au cours des dernières années. Il a notamment modifié sa structure de gouvernance, réduit les coûts et adopté un modèle simplifié et plus efficace fondé sur le principe « exécuter, améliorer, transformer ».

MODERNISATION ANALYTIQUE

CANAFE compte sur une infrastructure de technologie de l'information de pointe pour recevoir, stocker et protéger quelque 20 millions de déclarations d'opérations financières chaque année. De plus, cette infrastructure permet aux analystes du renseignement de passer au crible l'information, de l'analyser et de produire des renseignements financiers exploitables pour les partenaires de CANAFE chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale. La nature des activités de CANAFE fait en sorte qu'il soit nécessaire d'analyser un vaste ensemble de données. Pour ce faire, il doit être doté d'un système moderne qui peut gérer la quantité de données reçues, établir les liens nécessaires et produire les résultats escomptés, tout cela en temps réel ou presque.

Le financement supplémentaire annoncé dans le Plan d'action économique de 2014 a permis à CANAFE d'entreprendre la modernisation de son système d'analyse afin d'en augmenter la capacité à établir un meilleur équilibre entre la fiabilité, l'exhaustivité et la communication en temps utile des renseignements financiers qu'il produit à l'intention de ses partenaires. À mesure qu'il remplacera ses outils d'analyse au cours des deux prochaines années, CANAFE sera en mesure de constater l'ampleur des effets bénéfiques et à long terme de cet investissement, car il permettra de gagner considérablement en efficacité, grâce à l'automatisation des tâches manuelles, et de maximiser l'utilisation des données et des connaissances.

STRATÉGIE DE GESTION DE L'INFORMATION

En 2014-2015, CANAFE a mis en œuvre une stratégie de gestion de l'information afin de consolider sa gouvernance de l'information et d'assurer le respect de la Directive sur la tenue de documents du Conseil du Trésor. Dans le cadre de cette stratégie, il a répertorié tous les documents à valeur opérationnelle et mené à bien son programme d'élimination visant les fonds de données. En vertu de la *Loi*, CANAFE doit conserver l'information des déclarations d'opérations financières qu'il reçoit pendant 10 ans et éliminer cette information au plus tard 15 ans après l'avoir reçue si elle n'a pas été utilisée dans une communication de renseignements. Grâce au nouveau système d'élimination, CANAFE a éliminé plus de 17 millions de déclarations, dont 11 millions qui avaient été reçues avant avril 2004.

STRATÉGIE D'ÉCOLOGISATION

Au cours de la dernière année, CANAFE a participé à plusieurs initiatives pangouvernementales liées à la gestion de l'information et à la technologie de l'information, notamment le Plan d'action pour la réduction du déficit du gouvernement du Canada et la Stratégie fédérale de développement durable. Afin de s'aligner sur ces initiatives, il a lancé bon nombre de projets dans le cadre de la Stratégie d'écologisation à plus grande échelle, y compris la rationalisation de l'impression, l'échange sécurisé de documents, le projet pilote pour les formulaires électroniques et l'acquisition de tablettes. Ces projets permettront de réduire considérablement la dépendance au papier et les coûts et d'appuyer la durabilité de l'environnement.

ASSURER UN MILIEU DE TRAVAIL SÛR

La sécurité est un élément central des activités et des opérations. CANAFE est déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que la sécurité de son personnel, de son information, de ses systèmes et de ses services n'est pas compromise.

Au cours de la dernière année, CANAFE a continué d'améliorer son programme de sécurité en tenant compte de son profil de risque organisationnel et des priorités organisationnelles plus vastes. Il a créé un nouveau portail sur la sécurité sur son site intranet afin de faciliter l'accès à des informations clés sur la sécurité. De plus, le directeur et l'agent de sécurité ministériel de CANAFE ont offert conjointement une séance de formation obligatoire sur la sécurité portant principalement sur la protection des employés et de l'information. CANAFE a aussi mis à jour sa Politique de sécurité, élaboré des documents d'orientation clés pour améliorer son programme de sécurité de la technologie de l'information et approuvé un nouveau plan de sécurité ministériel qui présente les priorités organisationnelles en matière de sécurité pour les trois prochaines années.

OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES

La gestion des ressources à CANAFE repose sur des politiques et une planification efficaces, des données financières et non financières fiables et une analyse rigoureuse.

En 2013-2014, le Bureau du contrôleur général du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a mené à bien une vérification des contrôles de base en gestion financière de CANAFE afin de s'assurer qu'il respecte les dispositions clés des lois, des politiques et des directives en matière financière.

En janvier 2014, CANAFE a accepté les recommandations découlant de cette vérification. Il a donc dressé un plan d'action afin de donner suite à ces recommandations de façon prioritaire, lequel a été mis en œuvre entièrement en 2014-2015.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET : 2014-2015

En 2013-2014, CANAFE disposait d'un budget de 53 288 233 $ et en 2014-2015, son budget correspondait à un montant de 52 558 499 $. Les dépenses réelles engagées en 2013-2014 se sont élevées à 51 704 183 $ et en 2014-2015, à 51 404 430 $, y compris un montant de 1 000 000 $ pour appuyer le projet de modernisation analytique. CANAFE a aussi reçu 860 544 $ pour la mise en œuvre des modifications législatives introduites par la *Loi nº 1 sur le Plan d'action économique de 2014*.

Budgets de CANAFE selon l'exercice
(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Salaires	36,7	33,4	32,5	32,5	32,7
Régime d'avantages sociaux des employés	6,1	5,1	5,5	5,0	5,5
Fonctionnement et entretien	19,2	17,7	15,2	15,0	12,3
Budget total approuvé*	61,9	56,2	53,3	52,6	50,5
Dépenses réelles totales	59,2	54,0	51,7	51,4	-

*Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE A :
APERÇU D'UN CAS

Les attaques survenues à Ottawa et à Saint-Jean-sur-Richelieu en octobre et partout ailleurs dans le monde en 2014-2015 ont incité CANAFE à consacrer davantage d'efforts à la production de renseignements financiers pour appuyer les enquêtes sur le financement du terrorisme de ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale. Le diagramme ci-après illustre un cas réel lié aux voyageurs présentant un risque élevé. Il convient de noter que les noms, les dates et certains faits ont été modifiés ou omis afin de respecter la *Loi*.

Ce cas épuré regroupe des éléments de plusieurs cas et comprend des opérations financières typiques effectuées par des individus qui se seraient rendus dans des pays étrangers pour rejoindre les rangs d'organisations terroristes. Ces opérations ont été réalisées avant ou après leur départ du Canada. Il s'agit, entre autres, d'achats de billets d'avion, de paiements effectués auprès d'un bureau de passeports, de télévirements et de nombreux dépôts et retraits en espèces. Bon nombre d'entités déclarantes ont signalé ces opérations comme étant douteuses, car elles permettaient aux individus de se rendre à leur destination pour se joindre à des organisations terroristes. Le montant de la majorité des opérations est bien inférieur au seuil de 10 000 $ prescrit pour déclarer l'opération à CANAFE dans le cas de dépôts importants en espèces et de télévirements internationaux. En raison de la nature et de la valeur de ces opérations, CANAFE s'est appuyé sur les déclarations d'opérations douteuses transmises par les entités déclarantes pour identifier ces voyageurs soupçonnés de présenter un risque élevé.

L'information sur ces opérations permet aux membres du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes de mieux comprendre l'aspect du financement de ces activités terroristes et a aidé CANAFE à développer de nombreux indicateurs de financement du terrorisme à l'intention des entités déclarantes à l'échelle du Canada, y compris les suivants :

1. D'après les médias et les organismes d'applications de la loi, le client s'est rendu ou a tenté/envisagé de se rendre dans des pays présentant un risque élevé (dont des villes ou des régions qui sont une source de préoccupation), en particulier des pays (et des pays avoisinants) aux prises avec des conflits et/ou une situation politique instable ou qui sont reconnus pour appuyer des activités et organisations terroristes.
2. Le client utilise des comptes et/ou des cartes de débit et de crédit dans des pays présentant un risque élevé (dont des villes ou des régions qui sont une source de préoccupation), en particulier des pays (et des pays avoisinants) aux prises avec des conflits et/ou une situation politique instable ou qui sont reconnus pour appuyer des activités et organisations terroristes.
3. Le client effectue des achats pour un voyage (p. ex. achat de billets d'avion, d'un visa de voyage, d'un passeport, etc.) lié à des pays présentant un risque élevé (dont des villes ou des régions qui sont une source de préoccupation), en particulier des pays (et des pays avoisinants) aux prises avec des conflits et/ou une situation politique instable ou qui sont reconnus pour appuyer des activités et organisations terroristes.
4. Le client indique qu'il a l'intention de se rendre dans un pays présentant un risque élevé, qu'il est à l'heure actuelle dans un tel pays ou qu'il revient d'un tel pays (dont des villes ou des régions qui sont une source de préoccupation), en particulier des pays (et des pays avoisinants) aux prises avec des conflits et/ou une situation politique instable ou qui sont reconnus pour appuyer des activités et organisations terroristes.

ANNEXE A

Jack APPLE

août 2013 à sept. 2014

- Dépôt de 11 télévirements au profit de Jack APPLE, totalisant près environ **650 $** chacun, envoyés par Bruce APPLE
- Compte détenu par Jack APPLE à la Banque 2

2013-10-15

- Banque 1
- Télévirement demandé par Jack APPLE au profit d'une institution d'études postsecondaires
- École postsecondaire

2014-10-14

- Dépôt d'espèces totalisant **10 250 $**
  - Compte détenu par Jack APPLE à la Banque 2
- Achat en ligne de la compagnie aérienne ABC d'une valeur de **1 800 $**
  - Compagnie aérienne ABC

Jon SMITH

sept. 2013 – mars 2014

- Dépôts de payes
- Compte détenu par SMITH à la Banque 3

2014-09-10

- Paiement de **185 $** effectué à une agence de passeport

2014-09-27

- Trois dépôts totalisant **2 100 $** à deux GAB différents
  - Compte détenu par SMITH à la Banque 3
- Trois achats de **871,56 $**
  - Compagnie aérienne PQR

Richard STARK

2014-10-12

- Achat par carte de crédit totalisant **180 $** effectué auprès d'une agence de passeport

2014-10-18

- Deux achats en ligne totalisant **1 900,52 $**
  - Compagnie aérienne ABC
  - Compagnie aérienne JKL

2014-11-02

- Paiement de **1 200 $** à la carte de crédit
  - Compte de carte de crédit détenu par STARK à la Banque 6

2014-11-04

- Retrait d'une avance de fonds totalisant **330 $**
  - Compte de carte de crédit détenu par STARK

2014-11-10

- Dépôt d'un chèque de **750 $** émis par un tiers, mais retourné pour insuffisance de fonds (chèque sans provision)
  - Compte détenu par STARK à la Banque 5
  - Après avoir déposé le chèque de **750 $**, il a effectué un retrait de **500 $**. Le chèque a ensuite été retourné pour insuffisance de fonds (chèque sans provision)

LÉGENDE

- Dépôt
- Retrait
- Achat
- Paiement
- Télévirement

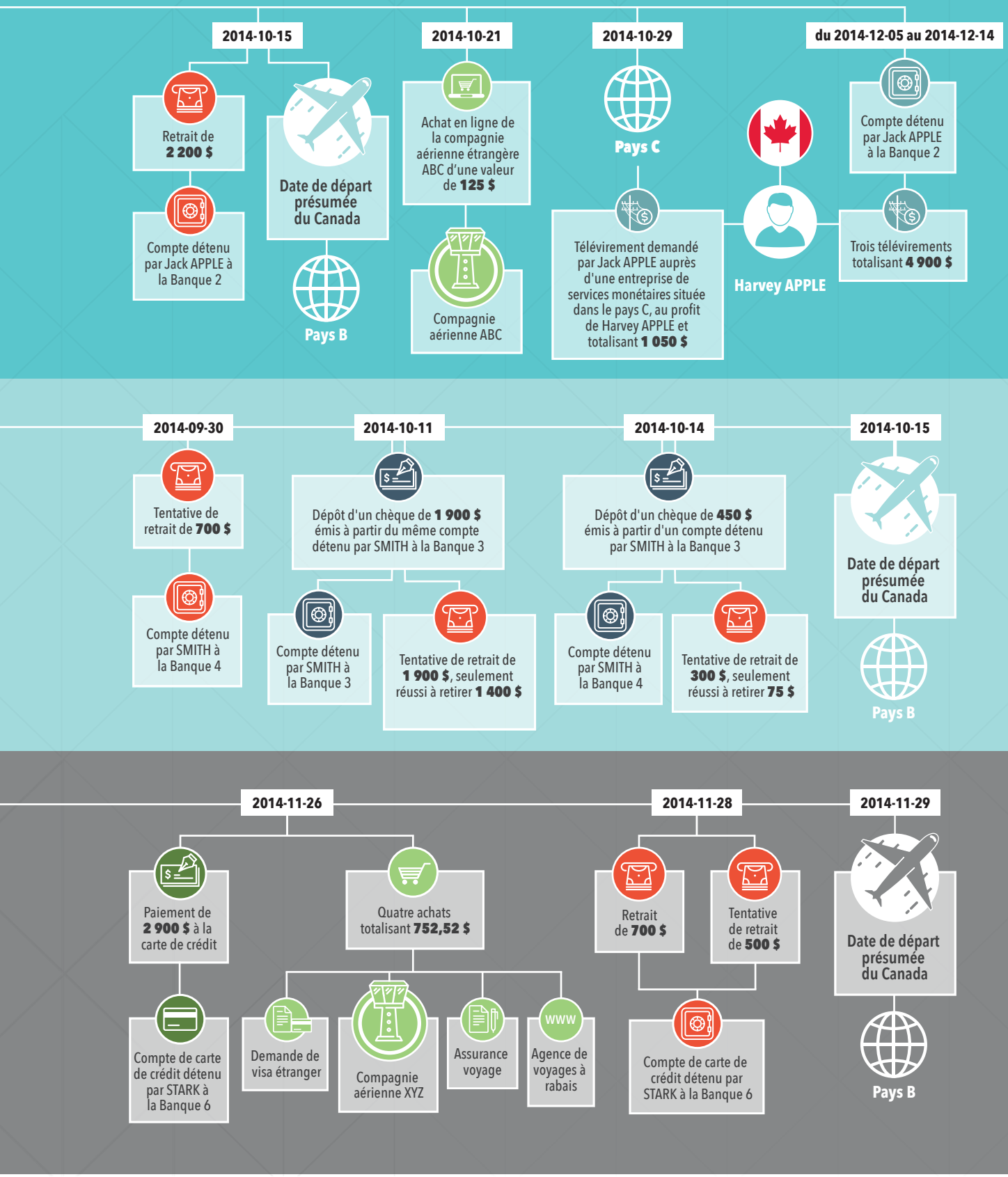

*Veuillez noter que l'échéancier est seulement représentatif et pourrait ne pas correspondre à l'ordre ou à la réelle période de temps écoulée entre les événements; les dates d'événements sont fournies dans le diagramme.

ANNEXE B

CIRCULATION DE L'INFORMATION

LES PERSONNES QUI COMMETTENT DES CRIMES INTERAGISSENT AVEC LES ENTREPRISES LÉGITIMES

Conversion de devises

Dépôts

Achats ou ventes de bijoux

Télévirements internationaux

Achats de biens immobiliers

Collecte de renseignements

CANAFE assure le contrôle de la qualité, de la quantité et de l'opportunité des déclarations reçues des entités déclarantes.

Entités déclarantes

Comptables

Notaires de la Colombie-Britannique

Casinos

Négociants en métaux précieux et pierres précieuses

Entités financières

Assurance-vie

Entreprises de services monétaires

Immobilier

Courtiers en valeurs mobilières

Déclarations de déboursements de casinos

Déclarations de télévirements

Déclarations d'opérations importantes en espèces

Déclarations d'opérations douteuses

Déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste

Agence des services frontaliers du Canada

Rapports de saisie relatifs à des mouvements transfrontaliers

Déclarations de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets

Organismes d'application de la loi

Grand public

Renseignements transmis volontairement

Unités du renseignement financier étrangères

Demandes et communications

Analyse de renseignements

CANAFE produit des renseignements financiers exploitables par :

- l'établissement de l'identité;
- le groupement d'opérations liées;
- la consultation de bases de données.

Base de données de CANAFE

Bases de données externes

Information accessible au public

Communication de renseignements

Lorsque les seuils de pertinence prescrits par la loi sont atteints, CANAFE communique des renseignements désignés pertinents à des cas soupçonnés de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et de menaces à la sécurité du Canada.

Services de police municipaux et provinciaux

Gendarmerie royale du Canada

Agence du revenu du Canada

Agence des services frontaliers du Canada

Service canadien du renseignement de sécurité

Centre de la sécurité des télécommunications

Unités du renseignement financier étrangères

Organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada

RÉSULTATS

Pistes d'enquête

Mandats de perquisition

Ordonnances de production

Accusations

Arrestations

Saisies

Confiscations

Peines

Ajouts à la liste des entités terroristes

Sanctions

Perturbation accrue des activités de blanchiment d'argent et de financement terroriste

Compréhension accrue des aspects financiers des menaces, du crime organisé et du terrorisme

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada

Téléphone : 1-866-346-8722
Télécopieur : 613-943-7931

www.canafe-fintrac.gc.ca

ISSN : 1910-9415
Nº de catalogue : FD1F-PDF